



Association
Pour Adultes et
Jeunes Handicapés
des Yvelines

Projet de service

SESSAD APIDAY TSLA Antenne Surdit 



Fiche d'identité de l'établissement

Organisme gestionnaire	APAJH ¹ Yvelines
Nom de la structure	SESSAD ² APIDAY ³ TSLA ⁴ Antenne Surdit�
Adresse de la structure	21 F rue Jacques Cartier 78960 Voisins le Bretonneux
Coordonn�es t�l�phoniques	01.30.66.66.10
Adresse �lectronique	apiday-surdite@apajh-yvelines.org
Nom de la Direction	Kathleen GREVISSE Directrice P�le SESSAD Aur�lie VANNIER Chef de Service
Type de structure	SESSAD
Capacit� et modalit�s d'accueil	20 jeunes de 0 � 16 ans en externat
Num�ro FINESS	780 01 64 73
Date de cr�ation	7 octobre 1999
Nature et date du dernier arr�t� d'autorisation	99-2113 autorisant la cr�ation du SESSAD Apiday de 20 places. Cr�ation en 2008 d'une TSLA de 15 places. Arr�t� 2010-233 autorisant l'augmentation d'accueil du SESSAD APIDAY – TSLA de 50 � 70 places dont 20 pour l'antenne surdit�. Dernier arr�t� 2024-354 autorisant l'augmentation de 20 places pour des enfants/jeunes TSA.

Le projet d' tablissement est  tabli conform ment aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du d cret n 2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d' tablissement.

Pr sent  au Conseil de la Vie Sociale le

Projet approuv  le 29/04/2025. par le Conseil d'Administration de l'APAJH Yvelines.

¹ APAJH : Association pour Adultes et Jeunes Handicap s

² SESSAD : Service d'Education Sp cialis e et de Soins A Domicile

³ APIDAY : Association Pour l'Int gration des D ficients Auditifs des Yvelines

⁴ TSLA : Troubles Sp cifiques du Langage et des Apprentissages

SOMMAIRE.....	3
Introduction par la Direction	5
1^{ère} Partie : IDENTITÉ ET VALEURS.....	6
1. Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés	6
2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES	6
2.1 La lettre du Président	6
2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines	7
2.3 Une dynamique de projet et des perspectives	7
3. ORGANISATION ASSOCIATIVE	8
3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines	8
3.2 Siège	8
3.3 CPOM	9
3.4 Missions et objectifs d'une Association en mouvement	9
4. PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE.....	11
4.1 Historique de l'établissement ou du service	11
4.2 La situation géographique.....	12
2^{ème} Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS	13
1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE.....	13
1.1 En référence aux textes de références et règlementaires.....	13
1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux.....	15
2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES.....	15
2.2 L'évolution du public accompagné	16
2.3 Les besoins des personnes accompagnées.....	17
3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT.....	17
4. LES PRESTATIONS	17
5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE.....	35
6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE	35
3^{ème} Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS.....	36
1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION	36
2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS.....	38
3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT.....	41
4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT	41
5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	42
6. LA GARANTIE DES DROITS.....	43
4^{ème} Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT	44
1. LES RESSOURCES HUMAINES	44
1.1 Structure humaine et organisationnelle.....	44
1.1.1 Organigramme.....	44
1.1.2 Tableau fonctionnel des services.....	45

1.1.3	Modalités de fonctionnement de l'organisation.....	48
1.2	Gestion des ressources humaines.....	49
1.2.1	Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés	49
1.2.1.1	Politique associative.....	49
1.2.1.2	Politique ESMS (écriture directeur).....	50
1.2.2	Gestion des compétences.....	50
1.2.3	Dialogue social.....	51
2.	LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE.....	51
2.1	Politique d'amélioration continue de l'établissement	51
2.2	La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques	52
2.3	La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance.....	52
3.	LES FONCTIONS LOGISTIQUES	53
4.	LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES.....	53
5 ^{ème}	Partie :PERSPECTIVES À 5 ANS.....	55

Introduction par la Direction

Le Projet de Service, document fédérateur établi pour 5 ans, complété par le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés de la personne accompagnée, rappelle l'utilité sociale du service et son fondement juridique. Il décrit ses missions, son organisation et son fonctionnement, fait état de ses ressources humaines, précise les lieux d'intervention des professionnels ainsi que l'inscription de ces derniers dans un réseau relationnel. Il inscrit, enfin, son action dans le temps. Conformément aux dispositions de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002, ce document est participatif avec les différentes parties prenantes (enfants, familles et professionnels) et fait l'objet d'une validation par l'APAJH-Yvelines, organisme gestionnaire. Le projet sera communiqué ensuite aux personnes accompagnées, leurs représentants, les autorités de tarification, les professionnels au moment de leur embauche et les partenaires institutionnels.

Le projet de service, comme chacun le sait, n'est pas un document immuable. Il doit être confronté aux réalités du terrain et à la réflexion qui nourrissent son évolution et sa maturation pour mieux répondre aux besoins du public pour lequel le service est agréé. Sa réactualisation fut l'occasion pour l'équipe de professionnels de se pencher sur l'évolution du service et l'accompagnement proposé. De nombreuses réunions ont permis d'échanger, de partager et de réfléchir sur nos pratiques professionnelles, en se fondant notamment sur les valeurs associatives et les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles de l'HAS (Haute Autorité de Santé). Depuis plusieurs années, le SESSAD propose un accompagnement sur mesure plus ou moins soutenu en LSF en fonction des besoins de l'enfant. S'agissant d'enfants et d'adolescents sourds, il est primordial de favoriser l'accès à la communication et au langage sous toutes ses formes, aux connaissances, au savoir. Il faut veiller à la construction de sa personnalité pour l'aider dans l'acquisition d'une plus grande autonomie et tendre vers une orientation en fin de SESSAD en adéquation avec ses capacités et ses attentes.

Le SESSAD APIDAY TSLA Antenne Surdit  pour mener   bien ses missions et objectifs, est ouvert sur l'ext rieur et travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires, pour un r seau riche tourn  vers l'enfant / adolescent. Ainsi l'Education Nationale est un partenaire incontournable et privil gi , mais  galement les centres de loisirs, les CAMSP, certaines infrastructures municipales ou sociales, et les autres structures m dico-sociales...afin de pouvoir r pondre de mani re la plus compl te, aux objectifs d finis dans le Projet Personnalis  d'Accompagnement de la personne accompagn e. L'appartenance au P le SESSAD APAJH Yvelines permet  galement une mutualisation des comp tences et expertises professionnelles, mais  galement, des moyens mat riels.

L' quipe est  galement un soutien ainsi qu'une ressource pour la famille qui est impliqu e dans la r alisation et la validation du Projet Personnalis e d'Accompagnement de l'enfant / jeune. Cette collaboration est primordiale pour que chacun puisse s' panouir   la place qui est la sienne.

Ce projet de service ne saurait  tre fig . Les nouvelles dispositions r glementaires, les contraintes ext rieures, les  volutions dans les politiques sociales, les progr s de la m decine, font  voluer nos pratiques, engendrent une remise en question de celles-ci et un r ajustement de mani re permanente. Etre   l' coute de son environnement et en lien avec les partenaires permet de s'adapter   ces  volutions, voire de les anticiper. L' volution du public accueilli et le d sir des familles sont  galement des facteurs qui demandent de la souplesse dans l'accompagnement et la cr ation de solutions innovantes. L' quipe du SESSAD APIDAY TSLA Antenne Surdit , soutenue par l'Association, est dans une reflexion constante avec toujours en priorit , l' panouissement de l'enfant / jeune atteint de surdit .

Kathleen GREVISSE
Directrice de P le SESSAD

1^{ère} Partie : IDENTITÉ ET VALEURS

1. Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

L'APAJH Yvelines fêtera ses 50 ans d'existence en octobre 2025. Depuis sa fondation en 1975, elle a évolué en sachant équilibrer les changements, par des accroissements de capacité d'accueil ou par des transformations, gardant l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes.

Elle gère 28 établissements et services dans lesquels elle accompagne 1 100 enfants, adolescents et adultes. Presque 600 professionnels et 40 bénévoles s'engagent à leur service au quotidien.

L'APAJH Yvelines est membre de l'Association dite « Fédération Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés » reconnue d'utilité publique depuis le 13 mai 1974.

Créée en 1962, la Fédération APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES

2.1 La lettre du Président

A la Présidence de l'APAJH Yvelines depuis fin 2017 avec un projet associatif de cette même année, il m'a semblé en 2022 que le moment était venu de l'actualiser. Cette volonté tient d'une part aux évolutions de notre Société et donc, des politiques publiques depuis 5 ans avec une accélération dans un contexte de crise sanitaire COVID et d'autre part, à l'affirmation de nos valeurs et enjeux avec une vision prospective toujours ambitieuse tout en gardant l'attention d'un accompagnement qualitatif. Cet équilibre parfois compliqué à tenir, me paraît important à affirmer à tous les acteurs de manière à tenir le cap d'une Association dynamique, engagée et volontaire pour une politique d'accompagnement qualitative dans un contexte financier contraint.

Dans cette actualisation, les administrateurs et moi-même avons recherché la participation des acteurs : personnes, entourages, professionnels cadres et non cadres, CVS⁵ ou autres groupes de participation. Enfin plus largement, nous avons lancé une enquête auprès de toutes les personnes adhérentes à l'APAJH Yvelines. Cette démarche participative vise à recueillir les attentes et les besoins afin de proposer un cadre répondant aux nécessaires diversifications de réponses d'une Société inclusive et de guider nos actions pour faire face aux défis de demain. Afin de prendre de la distance dans les réflexions et l'élaboration de ce projet, l'Association a fait appel tout au long du processus, à l'ANDESI avec les interventions de deux experts.

Nos réflexions ont porté sur l'environnement et sur les manières de répondre au mieux aux attentes tout en tenant compte du contexte évolutif. Je vous confie qu'il n'est pas facile de donner un cap dans un système que l'on sait en perpétuel changement et interaction avec l'environnement, même très lointain. Nous y sommes parvenus grâce aux valeurs fortes qui nous animent depuis la création de l'Association en 1975.

Ces valeurs portent tous nos projets plus anciens et novateurs, et nous permettent d'avancer sans perdre notre volonté d'une solide identité associative au service des personnes.

Alec de GUILLENCHMIDT
Président de l'APAJH Yvelines

2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines

→ Citoyenneté

- Les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière qui ont des droits et des devoirs.
- Tous les acteurs s'efforcent d'obtenir l'avis éclairé de la personne dans sa recherche de la plus grande autonomie possible, quel que soit son mode d'expression.
- L'Autodétermination des personnes est favorisée par le développement de l'apprentissage du pouvoir de décider pour soi-même.

→ Engagements :

- Promouvoir le bien-être de la Personne au quotidien à travers la mise en œuvre d'une démarche globale de bientraitance.
- Faire progresser la reconnaissance du handicap au sein de la société.
- Développer des actions pour accompagner de manière individualisée toute personne sans distinction de handicap et à tous les âges de la vie.
- Développer des actions vers les personnes en perte d'autonomie et les aidants.
- Soutenir l'accompagnement à la parentalité et à la vie affective des personnes.
- Améliorer la Qualité de Vie au Travail de tous les professionnels afin de favoriser l'épanouissement dans l'emploi (stabilité...).

→ Ouverture d'esprit et tolérance :

- La stricte neutralité sur les plans politiques, syndicaux, philosophiques et religieux est observée par l'APAJH Yvelines.
- La liberté d'opinion et de conscience de chacun est respectée par tous les acteurs associatifs.

→ Solidarité et responsabilité :

- La société doit permettre aux personnes et à leurs proches un accompagnement approprié à leur situation et favoriser la meilleure inclusion au sein de la cité.
- Les familles et l'entourage sont des acteurs incontournables dans cette démarche.
- L'Association fédère des acteurs qui assurent l'accompagnement de personnes en situation de handicap au sein de structures financées par les pouvoirs publics.

2.3 Une dynamique de projet et des perspectives

L'APAJH Yvelines fonde son organisation et son fonctionnement sur un projet associatif, issu d'une réflexion sur ses valeurs, sa stratégie et la mise en œuvre de sa politique associative. Engagée dans un processus d'amélioration continue de la qualité de ses services, elle met à profit cette démarche pour de nouvelles améliorations au service des Personnes.

Vigilante à l'évolution des besoins et des modes d'accompagnement, elle s'inscrit dans une dynamique de changement, au bénéfice des personnes accompagnées, en prenant appui sur les compétences d'équipes qualifiées, en veillant à l'adaptation permanente des connaissances et des projets.

Association en mouvement, elle poursuit la diversification et le développement de ses prestations, notamment dans les champs de la participation des Personnes, de l'amplification du partenariat, de la valorisation de ses compétences et potentialités, du développement de l'inclusion qui est un enjeu majeur de la Société.

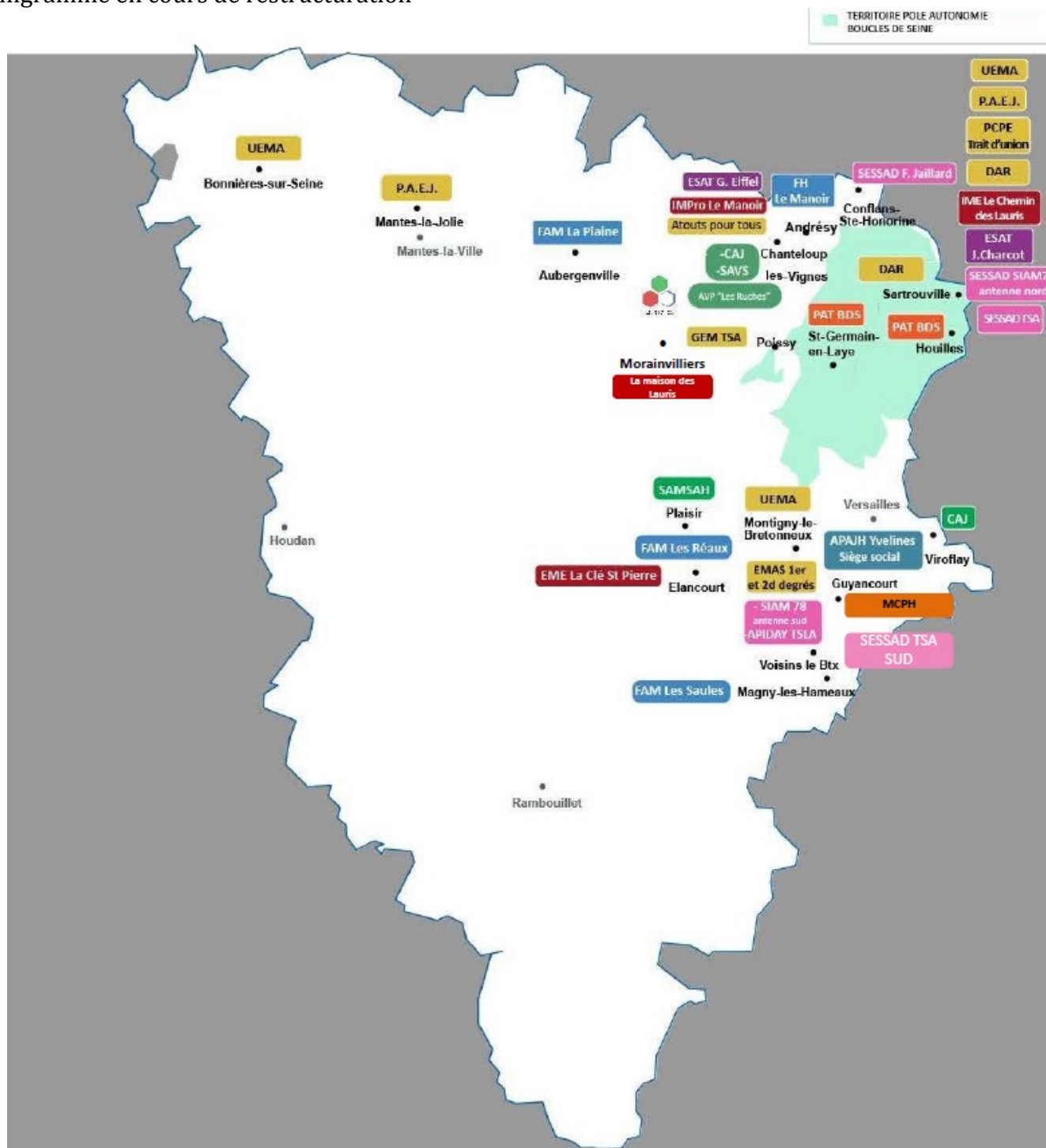
Du handicap psychique, de l'autisme, du vieillissement et de l'insertion professionnelle, en initiant des projets de nouveaux services, dont certains en coopération avec d'autres associations, les services de l'Education Nationale, les dispositifs de santé mentale et des organismes intervenant dans le secteur des personnes âgées, elle développe aussi des initiatives de soutien aux aidants familiaux.

L'APAJH Yvelines s'inscrit dans la modernité, les débats nationaux et des projets concertés et nouveaux.

3. ORGANISATION ASSOCIATIVE

3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines

Organigramme en cours de restructuration

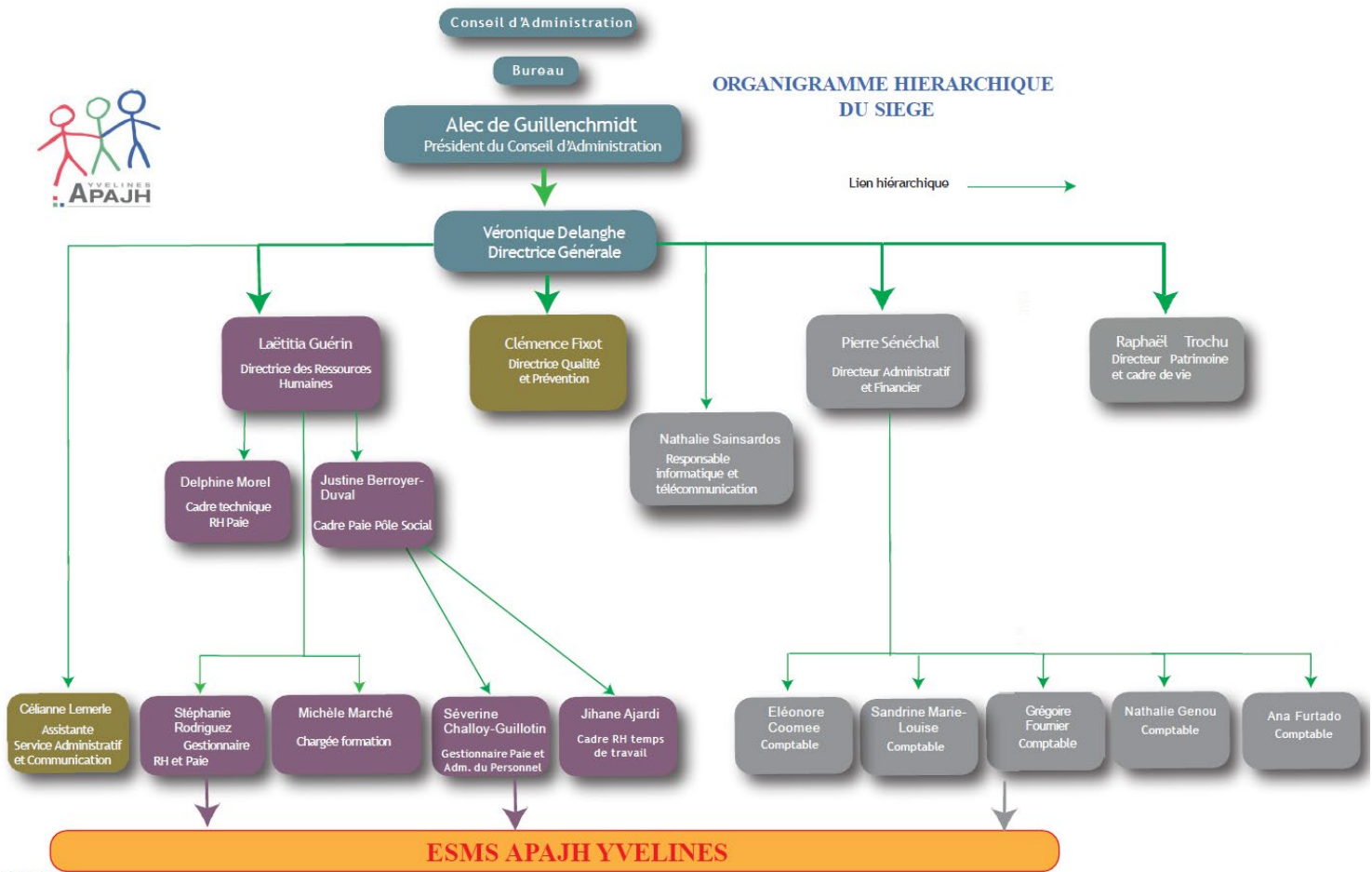


3.2 Siège

Le Siège social intervient en **soutiens, conseils et contrôles**, des directions des Pôles et ESMS en permettant un pilotage direct d'un certain nombre d'opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'Association et de ses différentes structures.

Il définit les modalités pour les Directions de Pôle et d'établissement d'un reporting régulier nécessaire à ce bon fonctionnement et aux contrôles des Autorités de Tarification.

Il veille à favoriser et développer les **transversalités intra et inter associatives** (moyens humains, matériels, logistiques...).



13/10/2024

3.3 CPOM 2020-2024

Notre structuration dans un troisième Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé en janvier 2020 et pour 5 ans renforce notre responsabilité et nous donne une meilleure autonomie de gestion.

Les enjeux de ce CPOM 2020-2025 sont de nous permettre une dynamique de développement de projets tout en veillant à maintenir nos exigences qualitatives. Dans le contexte économique actuel très contraint, ce CPOM 2 nous donne la possibilité de justifier la pertinence des moyens alloués et leur emploi, de veiller à la qualité et à l'entretien du patrimoine immobilier du cadre de vie des usagers, de planifier le travail en fonction des projets individualisés et de s'inscrire dans une perspective nous permettant d'être un acteur responsable et promoteur de réponses adaptées aux besoins des populations du Territoire.

Pour répondre à ces enjeux, les grandes lignes directrices du CPOM 3 sont identifiées dans une stratégie de développement, d'ouverture, de coopérations et de diversifications. Cette stratégie est déclinée dans tous les ESMS gérés par l'Association et de manière individualisée pour toutes les personnes.

L'APAJH Yvelines est en 2025 sous la contractualisation de ce CPOM de 3^{ème} génération à la demande des autorités de contrôle et de tarification. Un avenant triparti a été signé pour proroger ce CPOM jusqu'au 01/01/2026.

3.4 Missions et objectifs d'une Association en mouvement

➤ Inclure dans la société

- L'APAJH Yvelines valorise la place et l'**utilité sociale** de la Personne accompagnée avec la volonté de changer le regard de la société, permettre l'égalité des droits pour tous et une représentation dans la société.
- Elle **favorise l'accès** des Personnes en situation de handicap aux loisirs, à la culture, à la formation et insertion professionnelle, au logement **en donnant à la Personne le droit de décider pour elle**

selon ses souhaits et capacités.

- Elle **soutient** la scolarisation des enfants en situation de handicap en partenariat avec l'Education Nationale, la MDPH et tout autre partenaire.

➤ Soutenir la qualité de la relation avec l'entourage de la Personne

- L'APAJH Yvelines **privilégie les échanges** avec l'entourage de la Personne, en l'associant et dans le respect de la singularité des situations.
- Elle assure la représentation des familles et représentants légaux au sein de chaque établissement et service en organisant régulièrement des **Conseils de la Vie Sociale** ou toute autre forme de participation.
- Elle **informe et consulte** régulièrement les familles et représentants légaux sur le fonctionnement de la structure par toute forme de communication (courriers, enquêtes, rencontres...).
- Elle apporte son **soutien** pour tous les actes d'accompagnement dans la sphère familiale en s'attachant à la volonté de la Personne et à la bonne compréhension de tous les acteurs (interprètes, langue des signes, Facile A Lire et à Comprendre (FALC)...).
- Elle rend plus lisibles en interne et externe les actions **d'aide aux aidants** et les élargit à un public plus étendu.

➤ Consolider les actions antérieurement menées

- L'APAJH Yvelines positionne toujours la **qualité du service rendu** au cœur même des préoccupations de chacun en favorisant l'implication de tous les acteurs de l'accompagnement.
- Elle **poursuit le travail accompli en veillant à ce que ses actions convergent vers de nouveaux défis, ne se fassent pas au détriment des publics déjà accompagnés.**
- Elle **adapte et valorise** ses infrastructures.
- Elle maintient l'utilisation d'outils rigoureux et méthodiques dans la **recherche permanente d'améliorations des pratiques** (gestion du dossier unique de l'usager, suivi qualité, plans de formation, sécurisation des données personnelles...).
- Elle poursuit ses actions pour l'accès aux droits des Personnes en situation de handicap, Personnes âgées en perte d'autonomie, Personnes vulnérables et les aidants.
- Elle défend le **modèle associatif** décentralisé en tant que maillon sociétal, actif et indispensable.

➤ Promouvoir les partenariats et son ouverture

- L'APAJH Yvelines s'engage, dans une stratégie ayant pour objectif de poursuivre le développement de ses démarches partenariales, à :
 - Développer la participation d'administrateurs et de professionnels dans les réseaux sociaux, médicosociaux, sanitaires et du droit commun.
 - **Participer aux évolutions** des besoins départementaux et interdépartementaux de la Région.
 - **Accroître sa capacité d'adaptation à des changements** de culture et d'interlocuteurs.
 - **Améliorer sa visibilité**, auprès des populations en poursuivant ses actions de communication. Cette communication veillera à être attentive à l'image et la notoriété de l'APAJH Yvelines ainsi qu'à l'environnement, en préférant les diffusions numériques aux versions papier.
 - Porter une attention particulière à l'utilisation de matériaux respectant au mieux le **développement durable et la qualité de vie** dans tous ses projets de construction ou d'aménagement des locaux dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

➤ Développer ses actions vers les besoins nouveaux

- L'APAJH Yvelines affirme la **notion de parcours de vie** des Personnes en adaptant ses accompagnements avec des dispositifs proposés dans des environnements adaptés (habitat inclusif, Centre de Répit par les Loisirs...).
- Elle prend en compte le **vieillessement** des Personnes en situation de handicap et de leur entourage avec notamment, le **développement de l'aide aux aidants** et du **répit pour les familles**.
- Elle s'attache à promouvoir ses actions pour fédérer de nouveaux membres et partenaires qui partagent ses valeurs, son éthique et ses projets.
- Elle veille à rester **à l'écoute de l'évolution des besoins** des Personnes sur les territoires de manière à être en permanence, force de proposition auprès des pouvoirs publics et novatrice dans les solutions proposées.
- Elle **développe ses actions** par ses capacités à pouvoir se positionner sur les champs d'action du médico-social et du social (PAEJ...).

4. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

Le **Pôle SESSAD** de l'APAJH Yvelines se compose de cinq services ouverts 210 jours par an et sous une direction commune :

- SIAM⁶ 78, réparti en 2 antennes, situées dans le Nord et le Sud du département pour 90 jeunes présentant une déficience visuelle,
-
- SESSAD TSA Nord qui accompagne 40 enfants/jeunes atteints de Troubles du Spectre de l'Autisme.
- SESSAD TSA Sud qui accompagne 20 enfants/jeunes atteints de Troubles du Spectre de l'Autisme.
- SESSAD APIDAY TSLA composé d'une antenne Surdit  pour 20 enfants/jeunes sourds et d'une antenne TSLA pour 50 jeunes présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages.
- SESSAD Françoise JAILLARD pour 35 jeunes présentant un handicap moteur et 10 jeunes TSLA.

265 jeunes bénéficient de l'accompagnement de ces équipes interdisciplinaires sur le département.

Le Pôle SESSAD fonctionne telle une « plateforme », avec partage et mutualisation des compétences et des expériences, afin d'offrir aux 265 jeunes des projets personnalisés d'accompagnement, au plus près de leurs besoins, ainsi qu'un parcours de vie prenant en compte leurs demandes et leurs envies. En raison de contraintes géographiques et d'itinérance, les salariés des différents services du pôle ont peu l'occasion de se rencontrer. Une journée banalisée est organisée chaque année afin que les professionnels se rencontrent, échangent sur leurs expériences et réfléchissent ensemble.

4.1 Historique du service : SESSAD APIDAY TSLA

Le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile APIDAY TSLA (du nom de l'Association Pour l'Intégration des Déficients Auditifs dans les Yvelines qui l'a créé) est un service qui a ouvert ses portes en septembre 1999. Il est le fruit de la mobilisation importante d'un groupe de parents et de professionnels libéraux souhaitant promouvoir dès 1990 la scolarisation en milieu ordinaire d'enfants sourds, dans le respect de l'article 33 de la loi n°91 /73 du 18 janvier 1991 dite loi Fabius, permettant aux parents d'exercer un choix quant au mode de communication de leur enfant.

Regroupés en association, ces parents et professionnels ont obtenu, après le passage devant la Commission Régionale de l'Organisation Sanitaire et Sociale, un agrément, mais sans financement du fait d'une structure associative trop « étriquée » et jugée insuffisamment solide. La DDASS (direction départementale des affaires

⁶ SIAM : Service d'Intégration pour Aveugles et Malvoyants
SESSAD APIDAY TSLA Antenne Surdit 

sanitaires et sociales) a alors proposé à cette dernière de se rapprocher de l'APAJH-Yvelines permettant ainsi, le financement du service et son ouverture le 7 octobre 1999. Il est implanté à Voisins le Bretonneux, et bénéficie de locaux dans le groupe scolaire du Poirier Saint Martin - Maurice Genevoix sur la commune de Montigny le Bretonneux.

Le SESSAD APIDAY TSLA Antenne Surdit  se distingue par 2 particularit s :

- La richesse d'une ** quipe interdisciplinaire** compos e de professionnels param dicaux dans des sp cialit s vari es (orthophonie, orthoptie, psychomotricit , ergoth rapie), et de professionnels psycho-socio- ducatifs (professeur de LSF,  ducatrice sp cialis e, assistante sociale et psychologue), ainsi qu'un m decin ORL (otorhinolaryngologie).
- La possibilit  d'un **accompagnement « sur mesure » avec ou non l'enseignement de la LSF⁷**. En effet, les professionnels  valuent les besoins de l'enfant et le mode de communication dans lequel il est le plus   l'aise et proposent aux parents :
 - un accompagnement pour le d veloppement et l'apprentissage de la langue fran aise orale et  crite,
 - un accompagnement pour le d veloppement et l'apprentissage de la langue fran aise orale et  crite **avec** un enseignement de **LSF** plus ou moins soutenu selon les besoins de l'enfant.

Ceci peut  voluer d'une ann e   l'autre en accord avec la famille.

Le service propose  galement des groupes th rapeutiques avec des professionnels (entendants et/ou sourds) ouverts   tous les enfants accueillis par le service. Ces groupes peuvent  tre anim s   l'oral et/ou en LSF.

Le service offre la possibilit    tous les enfants sourds, appareill s ou non, implant s ou non, d'utiliser la LSF en tant que mode de communication.

4.2 La situation g ographique

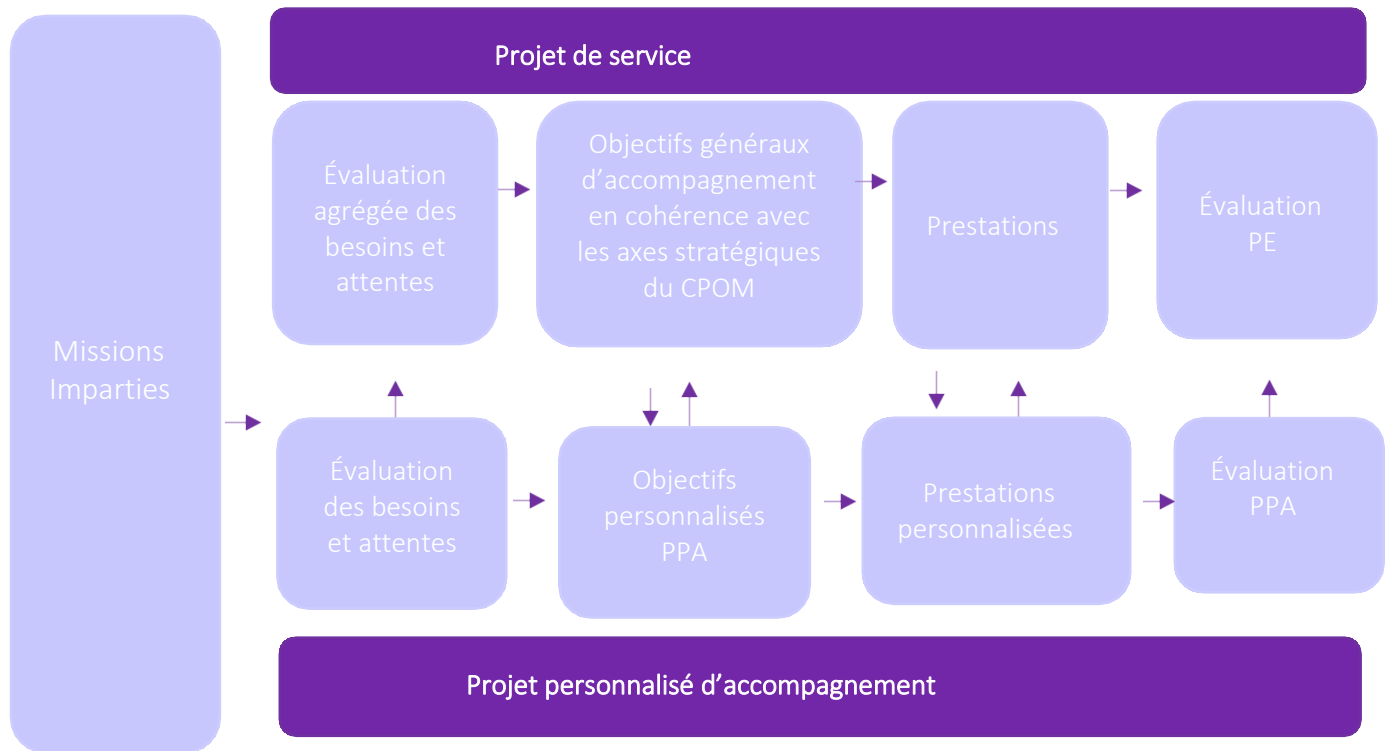
Le SESSAD APIDAY TSLA Antenne Surdit  se situe   Voisins le Bretonneux, dans un cadre verdoyant. Il est proche de commerces, entour  de professions lib rales et desservi par de nombreux moyens de transport en commun.

L'APAJH Yvelines loue des locaux afin de permettre une mutualisation de salles de r union et de restauration avec le SIAM 78 et le SESSAD TSA Sud ainsi que les EMASCO. Toutes les r unions de projet, r unions de service et consultations m dicales ont lieu sur ce site. Les professionnels b n ficient pour certains, d'un bureau individuel, pour d'autres de bureaux mutualis s.

Le SESSAD APIDAY TSLA Antenne Surdit  dispose  galement de locaux fonctionnels install s au c ur du groupe scolaire Maurice Genevoix et Poirier Saint-Martin, rue de Valois   Montigny-Le-Bretonneux. Les r educations, l'apprentissage de la LSF, le travail  ducatif et les entretiens avec le psychologue se font principalement sur ce site pour les enfants scolaris s dans ce groupe scolaire. Pour les autres enfants/jeunes, les professionnels se rendent dans leurs  tablissements scolaires.

2^{ème} Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

Processus d'élaboration, suivi et actualisation du Projet de Service



1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE

1.1 En référence aux textes de références et règlementaires

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) précise dans son Art. D. 312-95 que l'action d'un SESSAD doit être orientée vers :

- L'accompagnement précoce pour les enfants de la naissance à six ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant (aide aux aidants), l'approfondissement du diagnostic et le développement psychomoteur initial de l'enfant ainsi que le développement de la communication ;
- Le soutien à la scolarité et aux acquisitions à l'autonomie pour l'ensemble des enfants et adolescents avec les moyens médicaux, paramédicaux et psychosociaux adaptés.

Dans son article D.312-61, le CASF stipule :

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant et de l'adolescent.
- La surveillance médicale, les soins, le maternage et l'appareillage adapté.
- L'éveil et le développement de la relation entre l'enfant et son entourage selon des techniques éducatives ou palliatives, notamment dans le domaine de la locomotion et de la communication.
- L'établissement, pour chaque jeune, d'un projet individualisé d'accompagnement prévoyant :
 - o L'enseignement et le soutien assurant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et permettant à chaque enfant de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires.

- Des actions d'éducation adaptée tendant à développer la personnalité et l'autonomie sociale et utilisant autant que faire se peut, les moyens socio-culturels existants.
- L'élaboration d'un projet de service, à visée pédagogique, éducative et thérapeutique précisant les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer cet accompagnement.

Et dans son article D312-98 le CASF donne des indications pour les SESSAD « *accompagnant des enfants et adolescents présentant une déficience auditive entraînant des troubles de la communication conformément à leur plan personnalisé de compensation comprenant le projet personnalisé de scolarisation et prenant en compte le recours à des techniques spécialisées pour le suivi médical, l'apprentissage des moyens de communication, l'acquisition des connaissances scolaires, la formation professionnelle et l'accès à l'autonomie sociale..* »

Le SESSAD, en tant que service spécialisé, répond aux orientations générales des politiques sociales en matière d'inclusion scolaire. La loi du 11 février 2005 a permis de faire émerger le concept de scolarisation ou d'inclusion de tous les élèves en situation de handicap à la place à celui d'intégration scolaire.

Le service s'inscrit dans un schéma de coordination et de coopérations complétant les équipements déjà installés dans le Département des Yvelines. Des moyens spécifiques de scolarisation des élèves handicapés sensoriels ont été mis en place et menée par la Direction Académique de Versailles avec des enseignants spécialisés intervenant dans les différentes ULIS et plus largement des AESH dans toutes les classes scolarisant des enfants en situation de handicap.

Le service est habilité à accompagner 20 enfants âgés de 0 à 16 ans présentant une déficience auditive avec ou sans troubles associés, après avis et décision de la MDPH⁸. Le lieu d'intervention principal (domicile, école, crèche, etc.) des enfants accompagnés doit être localisé aux environs de Voisins ou à une distance inférieure à 30 mn de trajet en véhicule. Les enfants/jeunes doivent être scolarisés ou résider dans les Yvelines.

Dans le cadre des admissions, le SESSAD n'a pas vocation à délivrer des soins infirmiers.

Les repères juridiques :

- La Convention Internationale des Droits des enfants du 20 novembre 1989.
- Code de l'action Sociale et des familles.
- Annexe XXIV quater au décret n° 88-423 du 22 avril 1988 remplaçant l'annexe XXIV quater au décret du 9 mars 1956 modifié fixant les conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en charge des enfants ou adolescents atteints de déficience auditive grave.
- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap.
- Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants handicapés et à la coopération entre Education Nationale et ESMS.
- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 dite « Hôpital, Patients, Santé et Territoires ».
- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013.
- Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'HAS⁹.
- Le Plan d'Accompagnement Global. Ce dispositif est porté par la Loi santé 2016-41 du 26 janvier 2016 (articles 44 et 89) modifiant le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et donnant un cadre juridique légal à la mise en place d'un dispositif d'orientation permanent (DOP).

⁸ Maison Départementale des Personnes Handicapées

⁹ Haute Autorité de Santé

PROJET DE SERVICE

1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux

Le SESSAD APIDAY TSLA répond aux orientations générales des politiques sociales notamment le principe de l'école inclusive pour tous les élèves sans distinction (Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013) complété par la loi « Pour une école de la confiance » du 26 juillet 2019.

La scolarisation en milieu ordinaire, outre le fait de permettre aux jeunes enfants en situation de handicap d'investir les apprentissages au même titre que les autres élèves, participe à faciliter au mieux leur intégration sociale, familiale et professionnelle. Cette intégration est parfois difficile du fait de la langue maternelle en LSF de certains enfants et non la langue française orale.

2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES

2.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

Le SESSAD APIDAY TSLA antenne Surdité accompagne 20 enfants / jeunes de 0 à 16 ans présentant une déficience auditive. Les places sont réparties librement entre :

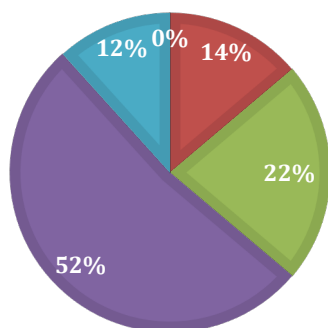
- SAFEP (Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce).
- SSEFIS (Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire).

A noter que le service, sans disposer administrativement d'une section pour enfants déficients auditifs avec handicaps associés (SEHA), est autorisé à accompagner quelques enfants sourds présentant des troubles ou des handicaps associés à la surdité.

Moyenne depuis le dernier projet de service 2019 (sur 5 ans) :

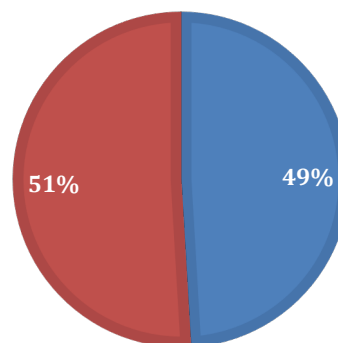
**RÉPARTITION PAR ÂGE
MOYENNE DE 2020 À 2024**

■ 0 à 2 ans ■ 3 à 4 ans ■ 5 à 6 ans
■ 7 à 10 ans ■ 11 à 16 ans



**RÉPARTITION PAR SEXE
MOYENNE DE 2020 À 2024**

■ Filles ■ Garçons



Nous accompagnons majoritairement jusqu'à environ 11 ans. En raison du manque de structures existantes dans les Yvelines, les jeunes adolescents déficients auditifs ayant pour langue maternelle la LSF ou un niveau scolaire ne correspondant pas à leur classe d'âge, sont contraints de quitter le département et très souvent, d'intégrer un internat en Ile de France

Origine de la demande

Les demandes peuvent venir :

- De la MDPH par l'intermédiaire de la plateforme « Viatrajectoire ».
- De contacts directs des familles, par réseaux liés à la culture sourde, l'école...

L'orientation est conditionnée par la décision de la CDAPH78 (sauf pour les enfants de moins de 3 ans qui peuvent être admis en attente de la notification). Les enfants doivent résider ou être scolarisés dans les Yvelines dans un périmètre de moins de 30 mn en véhicule autour du service.

Nature du Handicap

L'agrément du service permet d'accueillir les enfants atteints de surdité moyenne à profonde bilatérale. Le test d'audiométrie détermine le degré de surdité : il doit correspondre à une « non-réponse » en-dessous de 35 décibels. Le dépistage précoce de la surdité, pratiquée en secteur périnatal, vise une prise en charge précoce des enfants.

Situation sociale

En aucun cas la situation sociale ne peut être un motif de refus. Au cours de la procédure d'admission une assistante sociale évalue la situation. Une situation de grande précarité est parfois un critère pris en considération pour anticiper l'admission et favoriser le suivi de l'enfant.

Mode de transport

Pour les enfants scolarisés dans les écoles Maurice Genevoix et Poirier St Martin, les professionnels bénéficiant de locaux mis à disposition de l'antenne Surdité, les temps de transport des enfants et des professionnels sont quasi inexistantes.

Pour les enfants en crèche, ceux scolarisés dans leur école de quartier ou au collège, les professionnels du SESSAD se déplacent préférentiellement dans ces établissements ou au domicile.

Certains groupes thérapeutiques sont réalisés sur le site de Voisins le Bretonneux et dans ce cas, certains jeunes viennent par leurs propres moyens ou avec des taxis conventionnés CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) lorsque cela est possible.

D'où viennent-ils ? Où vont-ils ?

Origine

Les enfants/jeunes arrivent généralement du milieu scolaire ordinaire ou d'un autre ESMS¹⁰. Les enfants non scolarisés n'ont pas eu d'expérience en ESMS ou autres, ils sont au domicile ou bénéficient d'un mode de garde (crèche, nourrice, etc...).

Orientation

Le peu de possibilité d'accompagnement pour les enfants sourds dans le département, nous contraint à orienter les enfants dans d'autres départements et à arrêter l'accompagnement par notre service. Nous faisons le constat depuis de nombreuses années que ces jeunes adolescents ont peu de choix : Les orientations envisageables selon le parcours scolaire et les besoins individuels sont :

- Institut des Jeunes Sourds IJS à Paris
- Institut National des Jeunes Sourds INJS à Paris
- Institut Gustave Baguer à Asnières-sur-Seine
- Etc.

2.2 L'évolution du public accompagné

Le service réactualise différents indicateurs de suivi notamment le flux des entrants, la durée de l'accompagnement pour chaque jeune, le nombre de personnes en liste d'attente, la répartition par âge... Ces indicateurs sont renseignés tous les ans dans le rapport d'activité rédigé selon les obligations réglementaires et remis aux Autorités par l'Association, mais également dans les tableaux de bord annuels de l'ANAP¹¹. Ces indicateurs permettent d'anticiper des évolutions. Depuis plusieurs années, nous constatons celles-ci :

- Augmentation des implants cochléaires qui engendre un besoin plus important en rééducation orthophonique.
- Davantage de troubles associés à la déficience auditive : troubles de la relation et/ou du comportement qui nécessitent une guidance parentale, troubles vestibulaires requérant plus de rééducations psychomotrices et une formation accrue de ces professionnels dans ces spécificités.,
- Familles dans des situations sociales précaires et complexes ayant besoin d'un accompagnement socioéducatif renforcé.

¹⁰ Etablissement Social et Médico-Social

¹¹ ANAP : Agence Nationale de la Performance Sanitaire et Médico-social

2.3 Les besoins des personnes accompagnées

Les besoins des enfants/jeunes sont évalués au moment de l’admission et réévalués au minimum tous les ans. Il peut ensuite être proposé différents accompagnements : orthophonique, éducatif, psychomotricité, soutien psychologique, ergothérapie, orthoptie, enseignement LSF et/ou accompagnement social. Ces besoins sont présentés et classifiés selon la nomenclature SERAFIN PH (tableau page 20).

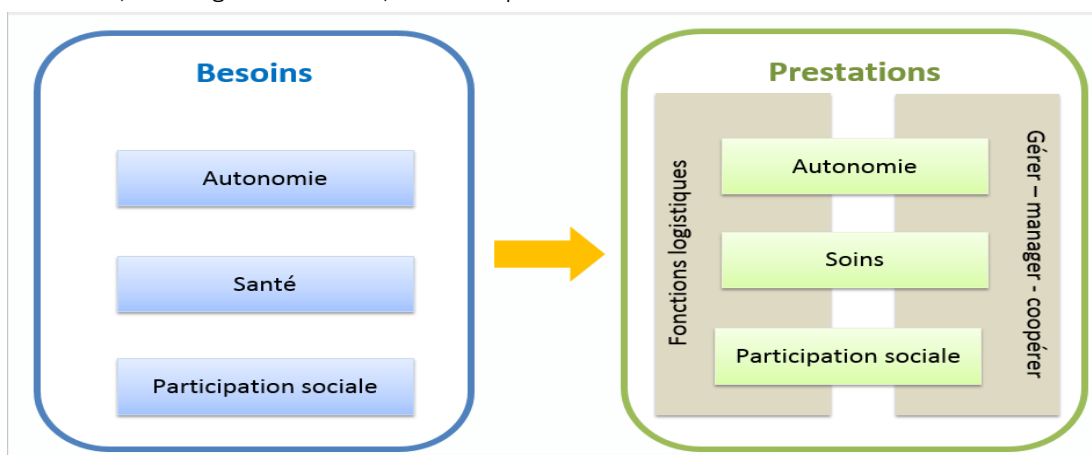
3. LES OBJECTIFS D’ACCOMPAGNEMENT

Les objectifs d’accompagnement se déclinent principalement autour de :

Objectifs	Indicateurs
Améliorer ou maintenir les capacités cognitives fonctionnelles et sensorielles selon les possibilités du jeune.	Bilans rééducatifs et évaluations du projet réalisés chaque année permettant de suivre l’évolution des capacités des jeunes et de définir les axes d’accompagnement pour l’année à venir.
Développer l’autonomie de l’enfant ou l’adolescent dans les actes essentiels de la vie quotidienne.	Observations fines par l’équipe permettant de définir les nouvelles acquisitions et celles à poursuivre.
Favoriser les apprentissages scolaires tant en milieu spécialisé (ULIS ¹²) qu’en milieu ordinaire.	Bilans rééducatifs et évaluations du projet en liens avec les enseignants pour évaluer les progrès ou difficultés des enfants/jeunes.
Développer les activités tournées vers l’extérieur, sources d’épanouissement, d’estime de soi et d’inclusion sociale	Satisfaction de la personne accompagnée et de sa famille. Appropriation par la famille et le jeune, des activités proposées par le SESSAD.
En partenariat avec le jeune, sa famille et l’Education Nationale, préparer l’avenir des jeunes en tenant compte de leurs souhaits, capacités et besoins	Adhésion par le jeune et la famille aux orientations proposées.

4. LES PRESTATIONS

Les prestations, à l’image des besoins, seront réparties selon la nomenclature SERAFIN PH :



¹² ULIS : Unités localisées pour l’inclusion scolaire

TABLEAU SYNTHETIQUE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

Ci-dessous un tableau permettant de recenser de manière non exhaustive les « prestations » qui peuvent être mises en place au sein du service par les professionnels (moyens humains). Nous indiquons également les partenaires extérieurs, tout en sachant que les familles sont le partenaire privilégié pour chaque « prestation » (avec un engagement pris en signant annuellement le DIPEC). Ces prestations répondent aux besoins identifiés pour les enfants déficients auditifs.

Structure : SESSAD APIDAY TSLA Antenne Surdit�					
Mission de la structure :					
Besoins	Prestations	Description de la prestation	Moyens humains internes	Partenaires (convention oui/non)	Indicateurs d'�valuation
1.1.1.1-Besoins en mati�re de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du syst�me nerveux.	2.1.1.3- Prestations des psychologues.	-Evaluation des fonctions cognitives atteintes et pr�serv�es. - Accompagnement psychologique propos� aux enfants et � leurs familles dans le cadre d'entretiens individuels ou de visites � domicile. - Bilans psychologiques si n�cessaire. -Mise en place de groupes th�rapeutiques afin de permettre de : *s'assurer du d�veloppement harmonieux de l'enfant (d�veloppement psychomoteur et affectif, socialisation, relation avec l'accompagnant, mise en place du langage, compr�hension de consignes simples, etc.), *r�aliser un travail de guidance parentale en fonction des interrogations des parents (Ex : Groupe d'accueil pour les b�b�s, Groupe de parole de maternelle ou primaire pour les enfants lorsque n�cessaire).	Psychologue	Psychologues en lib�ral, UTES ¹³ , CAMSP ¹⁴ , CMP ¹⁵ , etc. ->Partenaires sans convention	Bilans Evaluations pour la r�actualisation du projet

¹³ UTES : Unit  Th rapeutique Enfance et Surdit 

¹⁴ CAMPS : Centres d'Action M dico-Sociale Pr coce

¹⁵ CMP : Centre M dico-Psychologique

	2.1.2.1. Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés.	<ul style="list-style-type: none"> - Travail des fonctions exécutives (planification, attention, inhibition, flexibilité). - Travail de la mémoire visuelle et de la discrimination visuelle. 	Orthoptiste		Evaluations pour la réactualisation du projet
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui.	<p>Travailler les pré-requis à la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Regard, attention conjointe. -Tour de rôle et tour de parole... -Mise en place de pictogrammes/photos. -Développement du langage oral et écrit (expression et compréhension). -Pragmatique du langage (comprendre l'implicite, codes sociaux langagiers...). -Théorie de l'esprit (capacité à attribuer à l'autre des intentions, des pensées, des connaissances et à les comprendre). 	Orthophonistes	Education nationale Crèche Halte-garderie -> Partenaires avec conventions	Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> -Vision et communication par le regard : travail du regard social, de la fixation. 	Orthoptiste	Ecoles -> Partenaires avec conventions	Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement psychologique des enfants et de leurs familles dans le cadre d'entretiens individuels ou de visites à domicile. - Travail sur les habiletés sociales. - Guidance parentale autour de la communication avec leur enfant. - Groupe d'accueil pour les bébés et leurs familles. -Groupe de parole pour les enfants de maternelle et primaire lorsque nécessaire. 	Psychologue		Evaluations pour la réactualisation du projet Nombre de groupes
		<ul style="list-style-type: none"> - Travailler le regard, l'attention conjointe, la prise de conscience de l'autre au travers d'exercices et de jeux corporels, de danse... - Travailler le dialogue tonique. - Travailler l'orientation spatio-temporelle. - Travailler le bien-être, la détente physique et corporelle, le lâcher prise. - Travailler la confiance en soi. 	Psychomotricien	Crèche Halte-garderie -> Partenaires avec conventions	Evaluations pour la réactualisation du projet

		- Bilan LSF afin de connaître le niveau de l'enfant/jeune et les axes de travail à mettre en place.	Enseignant LSF		Nombre de bilans
	2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité.	- Guidance parentale. - Travail des fonctions exécutives (planification, attention, inhibition, flexibilité). - Développement de la mémoire. - Développement du raisonnement logique.	Orthophonistes		Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Liens avec la famille (conseils, guidance, échanges de renseignements): rendez-vous, réunions parents-rééducateurs.	Orthoptiste		Nombre de rendez-vous familles
		- Echanges d'informations, prévention, dans le cadre du groupe bébé ou des entretiens avec les parents.	Psychologue		Nombre de groupes
		- Aide au développement des fonctions exécutives, favorisant les capacités d'attention, de planification, d'inhibition et d'autocontrôle, dans le but de réflexions et de prises de décision adaptées aux situations rencontrées par l'enfant. - Mises en situation écologiques avec stimulation de l'observation de l'environnement afin de limiter les mises en danger.	Ergothérapeute	Education Nationale Equipe Médecin -> Partenaires avec conventions	Evaluations pour la réactualisation du projet
	- Guidance parentale. - Travail d'explication des difficultés et des moyens de suppléance possibles.	Psychomotricien	Education Nationale Crèche, halte-garderie Assistante maternelle et familiale -> Partenaires avec conventions	Nombre de rendez vous	
1.1.1.2- Besoins en matière de fonctions sensorielles.	2.1.1.1- Soins médical à visée préventive, curative et palliative.	- Recueillir les informations du dossier médical de l'enfant/jeune. - Prescrire des bilans et examens complémentaires. - Prescrire les bilans puis les rééducations nécessaires à l'accompagnement des paramédicaux: orthophonie, Psychomotricité, orthoptie, ergothérapie.... - Prévention. -Transmettre et recevoir des informations médicales concernant l'enfant aux médecins extérieurs qui le suivent.	Médecin	Médecin spécialistes Hôpitaux -> Partenaires sans conventions	Nombre de consultations médicales Nombre de visites à l'école

	2.1.2.1. Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés.	- Amélioration statique et de la dynamique oculaire.	Orthoptiste		Evaluations pour la réactualisation du projet
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui.	- Savoir mettre et gérer ses appareils auditifs en autonomie (détecter son non-fonctionnement et changement des piles/batteries). - Guidance parentale. - Education auditive (détection du bruit, fonction d'alerte, discrimination, localisation, identification et reconnaissance). - Apprentissage du Langage Parlé Complété (LPC). - Développement du stock lexical oral et en signes. - Travail autour de la voix, l'articulation et la parole.	Orthophonistes	Education nationale Crèche Halte-garderie -> Partenaires avec convention	Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Travail de la communication visuelle en groupe ou en dualité : regard social, fixation, stimulations du champ visuel, reconnaissance visuelle et sensorielle des mimiques, émotions perçues visuellement...	Orthoptiste	Education nationale -> Partenaires avec convention	Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Utiliser et développer tous les canaux sensoriels. - Stimuler les différents sens. - Utiliser le dialogue tonique. - Travailler la communication non verbale (mimiques, gestuelle, réactions tonico-émotionnelles).	Psychomotricien	Crèche/halte-garderie Assistante maternelle et familiale -> Partenaires avec convention	Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Apprentissage de la LSF par les enfants (issu de parents sourds ou non). Différentes méthodes peuvent être utilisées : *Apprentissage du vocabulaire à travers des histoires ou des situations racontées, *Utilisation de gestes, de mimiques, de dessins... pour expliquer le vocabulaire.	Enseignant LSF		Evaluations pour la réactualisation du projet
	2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées	- Guidance parentale. - Education auditive (détection du bruit, fonction d'alerte, discrimination, localisation, identification et reconnaissance).	Orthophonistes		Nombre de rendez-vous familles Evaluations pour la

	et pour la sécurité.	- Travail sur les capacités proprioceptives.			réactualisation du projet
		-Liens avec la famille (conseils, guidance, échanges de renseignements). -Surveillance des corrections optiques, des examens complémentaires...	Orthoptiste		Nombre de rendez-vous familles Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Sollicitation des différents canaux sensoriels (notamment visuel, tactile, kinesthésique).	Ergothérapeute		Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Guidance parentale.	Psychomotricien	Education nationale Crèche, halte-garderie Assistante maternelle et familiale -> Partenaires avec convention	Nombre de rendez-vous familles
1.1.1.3-Besoins en matière de douleur.	2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité.	- Travail sur les capacités proprioceptives.	Orthophonistes	Crèche Halte-garderie -> Partenaires avec convention	Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Liens avec le médecin et la famille.	Orthoptiste		Nombre de rendez vous
		- Repérer les activités, mises en situation générant de la douleur, identifier la source et accompagner pour la traiter ou proposer des adaptations pour pallier cette douleur.	Ergothérapeute	Education Nationale -> Partenaires avec convention	Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Travail sur les différents sens et la perception sensorielle. - Utilisation de différentes méthodes de relaxation et de toucher thérapeutique.	Psychomotricien	Crèche Assistante maternelle ou familiale Familles -> Partenaires avec convention	Evaluations pour la réactualisation du projet
1.1.1.4-Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire.	2.1.1.1- Soins médical à visée préventive, curative et palliative.	- Prescrire les rééducations nécessaires à l'accompagnement en orthophonie.	Médecin		Nombre de consultations médicales Nombre de bilans prescrits en orthophonie

	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui.	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur les praxies bucco-linguo-faciales. - Travail du souffle. - Travail autour de la voix, l'articulation et la parole. - Travail sur le rythme, la prosodie, l'intensité et la fluence. 	Orthophonistes		Evaluations pour la réactualisation du projet
1.1.1.8-Besoins en matière de fonctions locomotrices.	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés.	<ul style="list-style-type: none"> - Stimulations proprioceptives. - Travail kinesthésique. - Travail sur les praxies. - Stimulation et rééducation vestibulaire. - Travail de prise de conscience corporelle au travers d'exercices moteurs. - Travail de canalisation d'une motricité trop importante par utilisation de différentes méthodes de relaxation et de toucher thérapeutique. 	Psychomotricien	Crèche/halte-garderie Assistante maternelle et familiale -> Partenaires avec convention	Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> -Guidance gestuelle pour aider à la réalisation d'activités. -Développement du sens kinesthésique. -Solliciter une posture adaptée face à une activité et mise en place d'aides techniques si nécessaire. 	Ergothérapeute	Education Nationale Equipe -> Partenaires avec convention	Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance et travail du champ visuel périphérique et central, de la fixation, de la vision attentionnelle, du balayage visuel et des mouvements oculaires volontaires. 	Orthoptiste		Evaluations pour la réactualisation du projet
1.1.1.10-Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé.	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés.	<ul style="list-style-type: none"> -Travail sur les capacités motrices, les différents déplacements et les positions corporelles. 	Psychomotricien	Crèche/Halte-garderie Assistante maternelle et familiale -> Partenaires avec convention	Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> - Conseils et guidance pour entretien des lunettes, de la mise en place des lentilles de contact. 	Orthoptiste		
	2.1.1.1- Soins médical à visée préventive, curative et palliative.	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du dossier médical de l'enfant/jeune par des consultations annuelles. 	Médecin		Nombre de consultations médicales
		<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à certains rdv/consultations. 	Professionnels garantissant l'accompagnement		Nombre d'accompagnements en rendez-vous
1.2.1.1-Besoins avec l'entretien	2.2.1.1- Accompagnements	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur les praxies. - Travail sur la motricité fine pour aider dans les actes de la 	Psychomotricien	Education Nationale Crèche/halte-garderie	Evaluations pour la

personnel.	pour les actes essentiels.	vie quotidienne.		Assistante maternelle et familiale -> Partenaires avec convention	réactualisation du projet
		AUTONOMIE : - Accompagner l'enfant à développer ses compétences et son autonomie dans les actes de la vie quotidienne, dans la prévention des dangers, dans les déplacements autonomes ou dans la gestion des écrans... (Séances individuelles, visites à domicile, groupes, expérimentations pratiques, outils éducatifs pour le domicile).	Educatrice spécialisée + En lien avec d'autres professionnels du service		Evaluations pour la réactualisation du projet
		-Mises en situations écologiques pour veiller à la réalisation des activités de vie quotidienne de façon efficiente, en rapport avec son âge. -Déterminer les capacités et incapacités de l'enfant à réaliser ses activités signifiantes et significatives. - Travail des fonctions praxiques et des coordinations (bi-manuelle, oculo-manuelle). -Proposer les adaptations et aménagements nécessaires à la réalisation des activités de la vie quotidienne.	Ergothérapeute	Education Nationale -> Partenaires avec convention	Evaluations pour la réactualisation du projet
1.2.1.2-Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui.	2.1.1.3- Prestations des psychologues.	- Dans le cadre du groupe d'accueil des bébés, et tout au long du parcours de l'enfant, information des familles et partenaires concernant le développement psychique d'un enfant sourd et la construction de sa pensée. - Guidance parentale pour soutenir, améliorer ou rétablir le lien enfant/parent. - Mettre des mots et du sens sur les situations sociales vécues et observées.	Psychologue		Nombre de groupes Evaluations pour la réactualisation du projet
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui.	- Travail autour des émotions et de l'expression des sentiments. - Pragmatique du langage. - Théorie de l'esprit (capacité à attribuer à l'autre des intentions, des pensées, des connaissances et à les comprendre).	Orthophonistes		Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Travail du regard social, à orienter le regard face à autrui.	Orthoptiste		Evaluations pour la réactualisation du projet

		<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître, puis canaliser et gérer ses émotions. - S'adapter aux autres, les comprendre et arriver à faire preuve d'empathie en utilisant des médiations comme le théâtre, le mime. - Utiliser le dialogue tonique. - Travailler la communication non verbale (mimiques, gestuelle, réactions tonico-émotionnelles). 	Psychomotricien	Crèche/halte-garderie Assistante maternelle et familiale -> Partenaires avec convention	Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> - Etayage des partenaires de l'éducation nationale afin que la scolarité des enfants sourds accueillis dans le service soit aussi satisfaisante que celle des enfants entendants. - Groupes de parole : proposé aux enfants si nécessaire. - Groupe d'accueil parents-bébés. - Entretiens psychologiques aux enfants et à leurs familles au SESSAD ou à domicile. - Guidance parentale. 	Psychologue	Education nationale -> Partenaires avec convention	Nombre de rendez-vous E.N. Nombre de groupes
		<p>DECOUVERTE ET COMPREHENSION DE L'ENVIRONNEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le très jeune enfant : proposer un bain de langage en langue des signes et/ou à l'oral ainsi que différentes activités (manipulation, construction, stimulations sensorielles) afin de soutenir la communication, la relation et la compréhension de ce qui l'entoure. 	Educatrice spécialisée		Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> - Cours de Langue des Signes Française individuels ou collectifs pour les parents. - Cours de LSF pour les professionnels du service. 	Enseignant LSF		Nombre de cours
		<ul style="list-style-type: none"> -Groupes thérapeutiques réguliers ou pendant les vacances : travail interdisciplinaire. 	Tous les professionnels peuvent en mener		Nombre de groupes
	2.3.4.1- Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage.	<ul style="list-style-type: none"> -Accompagnement psychologique dans le cadre d'entretiens individuels proposés aux enfants et aux familles afin de s'assurer de la qualité des relations intra et extra familiales de l'enfant. - Visites à domicile. 	Psychologue		Nombre de rendez-vous
		<p>L'ENFANT AU SEIN DE SA FAMILLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partir des demandes / besoins des familles et/ou enfants pour proposer des interventions spécifiques, des outils éducatifs pour la maison, des sorties ou jeux médiatisés en famille ou auprès de la fratrie... 	Educatrice spécialisée En lien avec assistante sociale et psychologue		Evaluations pour la réactualisation du projet

		- Recueil de données, constitution du génogramme.	Assistante sociale		Nombre de rendez-vous
1.2.1.3-Besoins pour la mobilité.	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés.	<ul style="list-style-type: none"> - Stimulations proprioceptives. - Travail kinesthésique. - Travail sur les praxies. - Stimulation et rééducation vestibulaire. - Travail de contenance, sur les limites corporelles en utilisant différentes méthodes de relaxation et de toucher thérapeutique. - Travail sur les capacités motrices, les différents déplacements et les positions corporelles. - Travail sur la motricité fine et la préhension. - Travail sur l'autonomisation dans les actes de la vie quotidienne. 	Psychomotricien		Evaluations pour la réactualisation du projet
	2.2.1.1- Accompagnements pour les actes essentiels.	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur l'autonomisation corporelle dans les actes de la vie quotidienne (changes, hygiène, repas, etc...). - Travail sur l'adaptation éventuelle à apporter à l'environnement. 	Psychomotricien Ergothérapeute	Education Nationale Crèche/halte-garderie Assistante maternelle et familiale -> Partenaires avec convention	Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> - Mises en situations écologiques pour veiller à la réalisation des activités de vie quotidienne de façon efficiente, en rapport avec son âge. - Déterminer les capacités et incapacités de l'enfant à réaliser ses activités signifiantes et significatives. - Travail des fonctions praxiques et des coordinations (bi-manuelle, oculo-manuelle). - Proposer les adaptations et aménagements nécessaires à la réalisation des activités de la vie quotidienne. 	Ergothérapeute		Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> - Travail de l'orientation du regard, de l'exploration visuelle autour de soi et des passages oculaires vision de près->vision plus éloigné. 	Orthoptiste		Evaluations pour la réactualisation du projet
1.2.1.4-Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité.	2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur l'orientation dans le temps et dans l'espace. 	Orthophonistes	Education nationale Crèche et halte-garderie -> Partenaires avec convention	Evaluations pour la réactualisation du projet

	et pour la sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur l'orientation spatio-temporelle. - Travail sur la gestion du stress. - Canalisation d'une agitation ou d'une motricité exacerbée. - Adaptation au temps, aux lieux et aux différentes personnes environnantes. 	Psychomotricien	Crèche/halte-garderie Assistante maternelle et familiale -> Partenaires avec convention	Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> - Mises en situations écologiques pour veiller à la réalisation des activités de vie quotidienne de façon efficiente, en rapport avec son âge. - Déterminer les capacités et incapacités de l'enfant à réaliser ses activités signifiantes et significatives. - Travail des fonctions praxiques et des coordinations (bi-manuelle, oculo-manuelles). - Proposer les adaptations et aménagements nécessaires à la réalisation des activités de la vie quotidienne. 	Ergothérapeute		Evaluations pour la réactualisation du projet
1.3.1.1-Besoins pour accéder aux droits à la citoyenneté.	2.3.1.1- Accompagnements à l'expression du projet personnalisé.	<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir les besoins et attentes de l'enfant/jeune avant le PPA¹⁶ lors d'un entretien. 	Psychologue		Nombre d'entretiens pré-PPA
		<p>CONFIANCE EN SOI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider l'enfant / adolescent à exprimer ses choix et donner son avis / prendre en compte ses demandes pour adapter le suivi dans la mesure des possibles pour le service. 	Educatrice spécialisée		Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des espaces d'échanges permettant l'expression des souhaits de l'enfant/jeune et de sa famille, les aider à les formaliser (projet de loisirs, orientation scolaire, préprofessionnel...). 	Assistante sociale Educatrice spécialisée		Nombre de rendez-vous familles
	2.3.1.2. Accompagnements à l'exercice des droits et libertés.	<ul style="list-style-type: none"> - Vigilance relative à la protection de l'enfance. 	Tous les professionnels du service		Nombre de signalements
		<p>HABILETES SOCIALES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etayer l'enfant dans sa relation au cadre et aux règles. 	Educatrice spécialisée		Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> - Constitution de dossier pour la mise en place d'AED¹⁷ et/ou aide à la transmission d'informations préoccupantes. 	Chef de service Assistante sociale	ASE ¹⁸ CCIP ¹⁹	Nombre de signalements

¹⁶ PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement

¹⁷ AED : Aide Educative à Domicile

¹⁸ ASE : Aide Sociale à l'Enfance

¹⁹ CCIP : Cellule Centralisée des Informations Préoccupantes

				-> Partenaires sans convention	
	2.3.3.6- Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance.	<p>CONFIANCE EN SOI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les enfants à la notion de citoyenneté et promouvoir la participation citoyenne lorsque cela est possible (ex : groupe d'expression pour les plus de 11 ans, groupe de pair-aidance...). 	<p>Educatrice spécialisée</p> <p>En lien avec psychologue pour certains groupes</p>		Evaluations pour la réactualisation du projet
1.3.2.1-Besoins pour vivre dans un logement.	2.3.2.1- Accompagnements pour vivre dans un logement.	<ul style="list-style-type: none"> - Aider à la constitution du dossier MDPH pour une demande de prestations financières. - Aide à la recherche d'un logement pour les familles en difficultés sociales. 	Assistante sociale		Nombre de rendez-vous familles
1.3.3.1-Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante.	2.3.3.1- Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti.	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement psychologique dans le cadre d'entretiens individuels proposés aux enfants. - Etayage des partenaires de l'éducation nationale afin que les enfants sourds scolarisés accueillis dans le service puissent bénéficier de l'accueil de droit commun. 	Psychologue	Education nationale -> Partenaires avec convention	<p>Evaluations pour la réactualisation du projet</p> <p>Nombre de sensibilisations</p>
		<p>PROJET D'ORIENTATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le jeune et sa famille dans le projet d'orientation, en lien avec l'assistante sociale et la psychologue. - Accompagner les questionnements du futur collégien (fonctionnement, intervenants et règlement au sein du collège et/ou internat, autonomie à venir, gestion du portable...). - Lorsque le projet d'orientation permet au jeune de rester dans le département des Yvelines : aider le collégien (à partir de la 4^{ème} / 3^{ème}) à se projeter dans un avenir professionnel choisi et adapté en l'accompagnant dans des recherches, des rencontres, des démarches autour des stages, des visites... 	Educatrice spécialisée		Evaluations pour la réactualisation du projet
	- Mises en situations écologiques et observations en classe	Ergothérapeute	Education Nationale	Evaluations pour	

		<p>pour veiller à la réalisation des activités scolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptations et aménagement du plan de travail et de l'environnement. 		-> Partenaires avec convention	la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement dans les choix d'orientations scolaires et professionnels - Contacts avec les centres d'orientation. 	Educatrice spécialisée Psychologue Assistante sociale	<p>Différents établissements scolaire ou professionnels</p> <p>-> Partenaires sans convention</p>	Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail en lien avec les enseignants : enseignement moral et civique, contes, questionner le monde, théâtre. 	Enseignant LSF	<p>Education Nationale</p> <p>-> Partenaires avec convention</p>	Nombre de groupes
	2.3.3.4- Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées.	<p>INTEGRATION ET SOCIALISATION DE L'ENFANT.</p> <p>Favoriser l'intégration de l'enfant dans ses lieux de vie et d'inclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer les règles de vie en communauté, - Proposer des activités autour des situations de la vie quotidienne, - Observer l'enfant sur les temps périscolaires pour pouvoir l'accompagner à s'intégrer dans son groupe de pairs en fonction des difficultés repérées, - Permettre à l'enfant une meilleure socialisation sur les lieux de loisirs en proposant d'échanger avec les professionnels partenaires (animateurs, éducateurs sportifs) en collaboration avec d'autres collègues (si besoin repéré par la famille), - Permettre une ouverture médiatisée sur son environnement (médiathèque, parcs, lieux d'inclusion divers). 	Educatrice spécialisée		Evaluations pour la réactualisation du projet
1.3.3.3-Besoins transversaux en matière d'apprentissage	2.3.2.1- Accompagnements pour vivre dans un logement.	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accession au logement (dispositif Dalo²⁰). 	Assistante sociale	<p>Mairies, préfectures</p> <p>-> Partenaires sans convention</p>	Evaluations pour la réactualisation du projet

²⁰ DALO : Droit Au Logement Opposable
SESSAD APIDAY TSLA Antenne Surdit 

S.	2.3.3.1- Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti.	-Accompagnement psychologique dans le cadre d'entretiens individuels proposés aux enfants/adolescents. - Etayage des enseignants afin que les enfants/adolescents sourds scolarisés accueillis au sein du SESSAD APIDAY puissent bénéficier du droit commun.	Psychologue	Education Nationale -> Partenaires avec convention	Evaluations pour la réactualisation du projet Nombre de sensibilisations
		- Concertation et échanges avec les enseignants afin d'apporter les aides nécessaires aux apprentissages scolaires du jeune. - Proposition d'adaptations et d'aménagements. - Guidance des enseignants sur le fonctionnement cognitif et les répercussions des troubles moteurs et/ou praxiques des jeunes, sur les activités scolaires.	Ergothérapeute	Education Nationale -> Partenaires avec convention	Nombre de rendez-vous Nombre de sensibilisations
		-Travailler la motricité fine, la maîtrise du geste graphique, la relation tonique, l'orientation spatio-temporelle.	Psychomotricien	Education nationale Crèche/Halte-garderie Assistante maternelle et familiale -> Partenaires avec convention	Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Les professionnels sont amenés à participer aux ESS ²¹ .	Tous les professionnels du service	Education Nationale -> Partenaires avec convention	Nombre d'ESS
	2.3.3.2- Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle.	- Information des parents et des enfants/adolescents concernant les différentes orientations possibles sur le plan scolaire et professionnel en fonction des besoins et du profil de l'enfant.	Psychologue		Nombre de rendez-vous
	2.3.3.4- Accompagnement pour réaliser des activités de jour spécialisées.	- Mise en place de groupes thérapeutiques au sein du service afin de travailler les acquisitions effectuées en rééducation ou accompagnements individuels.	Tous les professionnels	Intervenants extérieurs (exemples : professeur de théâtre) ->partenaires avec conventions	Nombre de groupes
		DECOUVERTE ET COMPREHENSION DE L'ENVIRONNEMENT : - Amener l'enfant à appréhender son environnement et à mieux le comprendre en favorisant différents types	Educatrice spécialisée	Partenaires divers pour découverte du monde	Evaluations pour la réactualisation

²¹ ESS : Équipe de Suivi de Scolarisation
SESSAD APIDAY TSLA Antenne Surdit 

		<p>d'expérimentations et de manipulations (jeux, jardinage, cuisine, travaux manuels, expériences scientifiques, observations de la faune et de la flore, sorties, activités autour du repérage des dangers...).</p> <p>- Accompagner les questionnements de l'enfant sur le monde qui l'entoure et l'aider à appréhender son fonctionnement, en tenant compte de son âge (nature, saisons, interactions sociales, sens du cadre et des règles, dangers environnants, place des écrans et d'internet, groupe « découvre la ville » ...).</p> <p>- Pour le très jeune enfant, proposer un bain de langage en langue des signes et/ou à l'oral ainsi que différentes activités.</p> <p>CONFIANCE EN SOI :</p> <p>- Valoriser dans différents contextes les capacités de l'enfant, ses réussites et ses qualités.</p> <p>-L'accompagner à mener un projet à son terme, en avançant avec lui à travers des essais / erreurs, en l'aidant à trouver des stratégies face aux difficultés rencontrées, en décomposant le projet en différentes étapes pour soutenir la réalisation, en mettant en place les conditions favorables pour faciliter ses capacités d'attention, de concentration.</p>	En lien avec d'autres professionnels du service	(Ex : ferme pédagogique, musées, théâtres, cinéma...) -> Partenaires avec convention	du projet
	2.3.3.5- Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle.	- Entretiens au domicile dans le cadre du soutien à la parentalité.	Assistante sociale		Nombre de rendez-vous
1.3.3.4-Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la	2.1.1.3- Prestations des psychologues.	-Accompagnements des adolescents par le biais d'entretiens individuels.	Psychologue		Evaluations pour la réactualisation du projet

vie affective et sexuelle.	2.3.3.5- Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle.	L'ENFANT AU SEIN DE SA FAMILLE : - Accompagner et soutenir les familles dans l'exercice de leur parentalité et dans le cadre de situations sociales ou intra familiales complexes (VAD, entretiens, outils éducatifs).	Educatrice spécialisée En lien avec psychologue et/ou assistante sociale	Partenaires extérieurs sociaux et médico sociaux -> Partenaires sans convention	Evaluations pour la réactualisation du projet
1.3.3.5-Besoins pour apprendre à être pair-aidant.	2.3.3.6- Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance.	- Accompagnement des enfants dans le cadre du groupe d'expression.	Educatrice spécialisée		Evaluations pour la réactualisation du projet
1.3.4.1- Besoins pour participer à la vie sociale.	2.1.1.3- Prestations des psychologues.	- Animation de groupes de parole par classes d'âges si nécessaire. - Animation d'un groupe d'accueil parents-bébés. - Entretiens individuels proposés aux enfants et à leurs parents. - Observations sur des temps divers : classes, récréations...	Psychologue		Nombre de groupes
	2.3.3.4- Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées.	- Mise en place de groupes thérapeutiques au sein du service afin de travailler les acquisitions effectuées en rééducation ou accompagnements individuels. HABILETES SOCIALES : -Permettre à l'enfant de développer de façon individualisée (en fonction de son âge et de ses difficultés) ses capacités sociales et d'ajuster sa place au sein d'un groupe de pairs en l'étayant dans différents domaines : * La communication (verbale et/ou en LSF) : se saluer, écouter, poser des questions, suivre des consignes, remercier, s'excuser, comprendre les mimiques, regards ou gestes non verbaux...	Tous les professionnels Educatrice spécialisée En lien avec d'autres professionnels du service	Intervenants extérieurs (exemples : professeur de théâtre) ->partenaires avec conventions	Nombre de groupes Evaluations pour la réactualisation du projet

		<ul style="list-style-type: none"> * La coopération : demander ou offrir de l'aide, s'exprimer dans le groupe, respecter les autres, faire avec l'autre, refuser l'influence négative de l'autre, ... * La résolution de conflits : partager, demander la permission, demander de l'aide à l'adulte, savoir réagir aux taquineries, * La gestion de la frustration : accepter les refus ou les contraintes... - Assurer un rôle de tiers régulateur et aidant pour les problèmes relationnels et conflictuels lors des groupes éducatifs. - Favoriser la mise en place de projets de groupes, en partenariat avec d'autres collègues et/ou d'autres services. 			
	2.3.4.2- Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs.	<p>DECOUVERTE ET COMPREHENSION DE L'ENVIRONNEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'ouverture et l'accessibilité aux loisirs et à la Culture en accompagnant certaines démarches de façon individuelle (centre de loisirs, clubs sportifs), en sensibilisant les partenaires ou lieux de droit commun à la déficience auditive (en lien avec l'enseignant LSF), en proposant et en médiatisant des sorties ou groupes à visée culturelle (médiathèque, théâtre, musée...). <p>HABILETES SOCIALES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'enfant dans ses habiletés sociales (Cf détail ligne précédente). <p>INTEGRATION ET SOCIALISATION DE L'ENFANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'intégration de l'enfant dans ses lieux de vie et d'inclusion. 	<p>Educatrice spécialisée</p> <p>En lien avec d'autres professionnels du service</p>	Partenaires culturels, de loisirs -> Partenaires avec convention	Evaluations pour la réactualisation du projet
1.3.4.2-Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport.	2.3.4.3- Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnements des mamans pour leur permettre de prendre les transports en commun. L'objectif est qu'elles viennent aux rdv proposés par le SESSAD sans avoir à dépendre de leurs conjoints. - Accompagnement également des adolescents dans le même souci de les rendre autonomes. 	Assistante sociale		Evaluations pour la réactualisation du projet

	les déplacements.	AUTONOMIE : - Accompagnement sur des trajets ou des groupes autonomie.	Educatrice spécialisée		Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Accompagnement dans les transports pour autonomiser les déplacements des jeunes adolescents, en fonction des besoins et des capacités. Ce travail s'effectue par des mises en situations écologiques, en groupe la plupart du temps.	Ergothérapeute		Evaluations pour la réactualisation du projet
1.3.5.1-Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique.	2.3.5.1- Accompagnements pour l'ouverture des droits.	- Orientation vers les services compétents et interface avec les partenaires extérieurs (PAT ²² , CAF ²³ , Sécurité sociale, CCAS ²⁴ . - Constitution du dossier MDPH. - Entretiens familiaux.	Assistante sociale	PAT, CAF, Sécurité sociale, préfecture, CCAS -> Partenaires sans convention	Evaluations pour la réactualisation du projet Nombre de rendez-vous
	2.3.5.2- Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources.	- En cas de difficultés socio-économiques recherche et lien avec des partenaires extérieurs.	Assistante sociale	Secteur d'action sociale -> Partenaires sans convention	Nombre de nouveaux partenariats

²² PAT : Pôles Autonomie Territoriaux

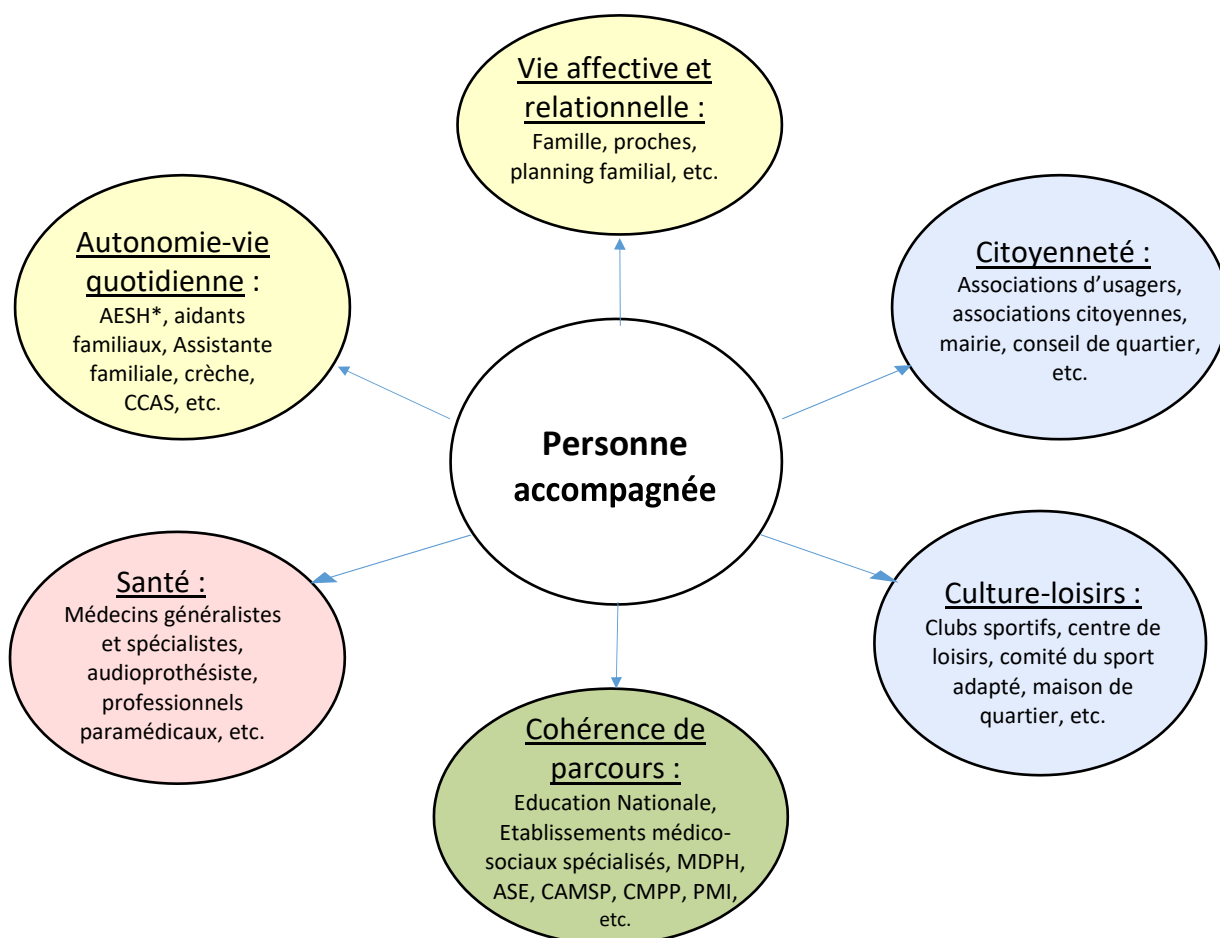
²³ CAF : Caisse d'Allocations Familiale

²⁴ CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE

Les professionnels du service cultivent le travail en réseau et incluent également dans leurs actions, les partenaires. Cette posture est indispensable pour permettre un accompagnement global et la meilleure inclusion dans le tissu social.

Ainsi, afin de remplir leurs missions et répondre aux besoins des enfants/jeunes, des partenariats incontournables sont mis en place dans différents domaines :



Par ailleurs, des rencontres d'échanges et de réflexions ont lieu entre professionnels des établissements et services spécialisés dans la déficience auditive en Ile de France. Les Directeurs de ces établissements et services s'inscrivent également dans une démarche de collaboration en se concertant régulièrement sur les besoins, l'organisation de la prise en charge des enfants/jeunes sourds et les questions relatives à la gestion des structures qui les accueillent et leurs évolutions.

6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET DE SERVICE

Le projet de service, selon la loi 2002-2, est actualisé tous les 5 ans afin d'être au plus près des évolutions du public accompagné.

Le service, à l'image de l'Association APAJH Yvelines, intègre dans sa pratique quotidienne, la démarche d'amélioration continue, notamment par le biais de temps de réflexion et de questionnement en équipe.

Dans le cadre de l'Evaluation de la Qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la Haute Autorité de Santé, une auto-évaluation quinquennale permet de réévaluer les missions et les prestations proposées. Un suivi qualité est assuré semestriellement par la Directrice Qualité et Prévention de l'Association.

Un questionnaire de satisfaction est remis annuellement aux familles qui le remplissent avec leur enfant selon son âge, afin de recueillir leurs attentes et propositions pour un accompagnement amélioré.

3^{ème} Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION (voir annexe 1)

Les modalités d'admission font l'objet de procédures écrites connues par tous les professionnels du service.

Le service est réservé aux assurés sociaux immatriculés dans une Caisse d'Assurance Maladie, à l'exclusion des bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat. Sollicitée par la famille ou par les institutions, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées²⁵ des Yvelines, instance compétente au sein de la MDPH78 ²⁶ pour les décisions d'attribution des prestations, notifie l'orientation vers le SESSAD.

Les jeunes admis doivent être domiciliés et /ou scolarisés dans les Yvelines.

A réception de la notification :

1. Le dossier reçu de la MDPH est enregistré administrativement par la secrétaire/chef de service, dans un tableau de bord tenu par date d'arrivée de notification. Toutes les demandes sont également recensées sur le site internet Via Trajectoire.
2. Un contact téléphonique est pris par la chef de service afin d'officialiser la réception de la demande et de fixer un premier rendez-vous. Sur la plateforme Via Trajectoire, la demande est enregistrée comme réceptionnée et contact effectué. Le livret d'accueil, avec le Règlement de Fonctionnement, la charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie, les 10 Droits de l'enfant et le Document lié au Traitement et Protection des Données Personnelles sont envoyés à la famille. Le service peut communiquer, si cela s'avère nécessaire, des coordonnées de professionnels libéraux (pour un suivi ou des bilans complémentaires) en attendant la future admission.

Lors de ce rendez-vous les différentes étapes avec la famille et le jeune sont :

- Un premier entretien avec la chef de service, pour présenter le service et recueillir les besoins et attentes de l'enfant et ses parents.
- Une visite du service réalisée afin que le jeune et sa famille aient une vision plus précise des prestations qui pourront lui être proposées dans le cadre de son accompagnement et en relation avec ses besoins et attentes.
- Une consultation médicale avec le médecin du SESSAD qui réalise une anamnèse. A l'issue de la consultation, le médecin rédige un compte-rendu indiquant les besoins de prise en charge que le chef de service présente en équipe dans le respect du secret partagé.

²⁵ Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

²⁶ Maison Départementale des Personnes Handicapées

3. L'admission n'est pas possible pour les raisons suivantes :
 - Choix du jeune / de ses proches ;
 - Raisons médicales motivées par le médecin du service qui peuvent être appuyées, si nécessaire, par des bilans.

De l'admission au premier projet personnalisé d'accompagnement

1. Lorsqu'une place est disponible, le service prend contact avec la famille pour proposer un rendez-vous d'admission. Une fiche de renseignements administratifs est envoyée afin que la famille nous la rapporte complétée.
2. Si le service peut répondre aux besoins du jeune et à la suite d'un délai de réflexion pour la famille, un rendez-vous est proposé au jeune et cette dernière pour signer le premier DIPEC (Document Individuel de Prise en Charge).

A la confirmation du RDV, la secrétaire envoie les documents suivants :

- o Projet associatif et une possible adhésion à l'association.
- o Projet de service.
- o Désignation d'une personne qualifiée.
- o Traitement et protection des données personnelles.
- o Charte de Bientraitance.
- o Fiche sanitaire.
- o Autorisations parentales.
- o Droit à l'image.
- o Dates incontournables de l'année.
- o Coordonnées des professionnels.

Il peut également être demandé à la famille de nous faire parvenir l'éventuel PAI.

3. En équipe, le médecin ORL et la chef de service présente le dossier médical de l'enfant, de son parcours scolaire, etc. afin d'effectuer un bilan global de la situation. Des éventuels examens médicaux peuvent être demandés à la famille et/ou des bilans complémentaires nécessaires sont réalisés par les professionnels en vue d'affiner le diagnostic et la compréhension de la situation.
4. Les 1ères étapes de la prise en charge au SESSAD sont :
 - Entretien avec le psychologue portant sur l'environnement familial.
 - Visite à domicile réalisée par l'éducatrice spécialisée et/ou l'assistante sociale pour cibler précisément les besoins et recueillir des informations socio-éducatives plus ajustées. Dans ce cadre, divers outils d'évaluation peuvent être mobilisés.
 - Lien est fait avec l'établissement scolaire du jeune.

Si nécessité des bilans/observations sont organisés pour définir les besoins de l'enfant/jeune.

-

5. Le premier PPA est élaboré par l'équipe interdisciplinaire en associant le jeune et sa famille, au plus tard six mois après l'admission. Ce projet vise à établir un plan d'actions en priorisant les objectifs d'intervention. Il est co-signé par les représentants légaux de l'enfant/jeune, l'enfant/jeune et la direction du SESSAD.

La direction ou la chef de service peut être sollicitée par des familles n'étant en possession d'une notification de la MDPH. Un rendez-vous au service est organisé pour leur permettre d'obtenir des réponses à leurs interrogations quant aux accompagnements proposés.

Il est à noter que pour les enfants de moins de 3 ans, le service peut admettre dans l'attente de la notification.

2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS

Pour chaque enfant, l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD, en collaboration avec la famille et le jeune, réalise un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) qui s'organise autour d'un projet global prenant en compte les interventions des différents partenaires. Il permet de mettre en place des moyens spécifiques qui entrent dans les missions du service et visent à accompagner le plus loin possible l'enfant dans son autonomie quotidienne et sociale ainsi que dans son parcours scolaire.

En amont de la réunion de projet, le médecin ORL rencontre la famille et le jeune afin de recueillir leurs besoins et leurs attentes par le biais d'un questionnaire. En parallèle, la psychologue du service rencontre l'enfant/jeune pour recueillir ses attentes et ses besoins pour l'année à venir.

De ce projet découlent :

- Un suivi médical assuré par le médecin ORL du service, en lien avec les médecins spécialistes externes et l'équipe qui prend en compte les répercussions du handicap de l'enfant sur ses acquisitions scolaires et son développement global ;
- Un suivi paramédical :
 - o Orthophonie.
 - o Psychomotricité.
 - o Ergothérapie.
 - o Orthoptie.
- Un accompagnement de l'enfant et de ses parents sur le plan psychologique.
- Un accompagnement éducatif autour de la question du handicap, de l'autonomie, de la socialisation et des projets qui en découlent par un éducateur spécialisé.
- Un apprentissage de la Langue des Signes Française (LSF) dispensé par un enseignant de LSF, selon le projet de l'enfant/jeune et de sa famille.
- Un accompagnement social par l'assistante de service social, selon les besoins et attentes, notamment en ce qui concerne les droits des familles autour du handicap.

L'accompagnement au sein du service n'induit pas nécessairement un accompagnement hebdomadaire par tous les professionnels. Une organisation des accompagnements est effectuée en fonction des besoins propres de chaque enfant et sur un rythme variable. Des accompagnements en groupe thérapeutiques et/ou éducatifs sont proposés à l'enfant et sa famille. Ces groupes font partie intégrante de la prise en charge par le service et peuvent être réalisés dans les locaux du SESSAD ou en extérieur.

Ce projet est réévalué annuellement et restitué à la famille par la direction et un ou plusieurs professionnels si nécessaire. L'adhésion à ce projet par la famille ainsi que celle de l'enfant en fonction de son âge et de sa maturité sont indispensables.

Le dossier du jeune est géré par le logiciel Médiatteam avec des accès sécurisés et spécifiques à chaque métier.

Le jeune ou ses responsables légaux peuvent, après avoir fait une demande écrite à la direction, être autorisés à consulter le dossier sur place. Cette consultation se fait accompagnée par un professionnel.

Tous les professionnels sont soumis au secret partagé. Les informations relatives aux différents accompagnements sont donc protégées. Les professionnels ne partagent que ce qui est nécessaire à un accompagnement de qualité de

l'enfant/adolescent. La famille est informée du secret partagé auquel est soumis l'équipe du SESSAD, lors de la signature du DIPEC.

La chef de service est garante du Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant/jeune.

En résumé : Les principes d'intervention au pôle SESSAD

- Travail interdisciplinaire ;
- Principe de laïcité ;
- Equilibre entre autonomie et protection des personnes accueillies ;
- Promotion de l'inclusion scolaire sociale préprofessionnelle et professionnelle ;
- Personnalisation de l'accompagnement au plus près des besoins du jeune et de sa famille ;
- Posture institutionnelle tenue par tous les professionnels du SESSAD ;
- Co-construction du projet ;
- Ouverture sur le monde extérieur ;
- Démarche continue d'amélioration de la qualité.

Médical

- Consultation médicale
- Prescription
- Certificats médicaux
- Travail avec les familles et partenaires

Psycho-socio-éducatif Enseignement LSF

- Accompagnement psychologique
- Accompagnement social
- Accompagnement à la parentalité
- Accompagnement éducatif
- Cours de LSF aux jeunes et familles
- Evaluation et orientation
- Travail avec les partenaires et les familles



Paramédical (Orthophonie- Psychomotricité Ergothérapie - Orthoptie)

- Rééducations
- Bilan et évaluation des besoins en matériel adapté
- Travail avec les familles et partenaires
- Accompagnement à la parentalité

Administratif

- Accueil téléphonique et physique
- Gestion administrative
- Travail avec les familles et partenaires

3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Des priorités sont définies dans les interventions selon les besoins de l'enfant, son emploi du temps régulièrement ajusté, sa présence en classe et sa fatigabilité.

L'équipe recherche l'adhésion de l'enfant et de sa famille, prend en compte ses éventuels refus (actifs ou passifs), sa possible lassitude ou son manque d'investissement. Dans ce cas, elle aménage les soins en conséquence. Néanmoins, certains soins prescrits par le médecin du service constituent une obligation à laquelle l'enfant et sa famille doivent adhérer. En cas de frein, les professionnels mettent tout en œuvre pour convaincre l'enfant et sa famille de l'importance de ces soins pour les progrès attendus.

Les interventions et prises en charge peuvent avoir lieu au SESSAD, à l'école, au domicile ou tout autre lieu de vie de l'enfant (cantine, centre de loisirs, crèche...). Elles peuvent être individuelles ou en groupe thérapeutique.

Les axes de travail et objectifs peuvent être communs ce qui peut amener plusieurs professionnels à animer un même groupe afin de travailler, par exemple, la socialisation, l'autonomie, les interactions, la vision, la motricité ou la prise de confiance en soi pour plusieurs enfants.

Certains rééducateurs peuvent être amenés, si nécessaire, à accompagner l'enfant et sa famille en consultation extérieure, hospitalière ou autre. Cela afin :

- D'améliorer le suivi de l'enfant par un partage des informations entre les différents professionnels ;
- D'approfondir la connaissance et la compréhension de la pathologie de l'enfant ;
- D'accompagner les parents dans ces moments riches en émotions et reprendre avec eux, si nécessaire, à distance de la consultation, les informations techniques et médicales ;
- Aider les familles, si nécessaire, à mieux comprendre les orientations et les choix thérapeutiques qui s'offrent à eux.

Des temps de sensibilisation peuvent également avoir lieu en classe, à la demande de la famille, de l'enfant, des professionnels du SESSAD ou de l'école (en accord avec la famille), afin d'expliquer aux camarades de classe la surdité et la langue des signes. Cette intervention favorise les échanges entre les enfants et peut contribuer à une meilleure compréhension du handicap et de ses conséquences, à des relations plus faciles et à une inclusion plus fluide.

Les familles ont parfois besoin d'un étayage plus important ; l'équipe peut alors être amenée à proposer aide et conseil, soutien ou visite à domicile. L'alliance se met en place grâce à la volonté de transparence de l'équipe dans ces échanges, dans une recherche permanente du dialogue et de l'implication des familles. Ce travail se fait en respectant la confidentialité et le secret partagé.

Un temps de rencontre plus individualisé entre le jeune, ses proches et les professionnels est organisé tous les ans au deuxième trimestre scolaire (« rencontre parents – professionnels »). Une réunion de rentrée à destination des familles est organisée tous les ans, en octobre, et d'autres selon la nécessité et la demande. Des temps festifs sont proposés tous les ans afin de favoriser les échanges.

4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT (voir annexe 2)

Plusieurs motifs peuvent engendrer l'arrêt du suivi par le service :

- ✓ Orientation nécessaire vers un autre établissement ou service. Dans ce cas le SESSAD propose d'accompagner la famille dans ce projet.
- ✓ Déménagement.
- ✓ Diminution des besoins rééducatifs constatés par les professionnels et le médecin ORL du SESSAD, en accord avec la famille.

- ✓ Désaccord important entre la famille et le service concernant les prestations ou le cadre dans lequel elles sont délivrées.
- ✓ Demande de la famille.

A la suite d'un bilan en équipe, un rendez-vous avec la direction est proposé à la famille pour rendre compte du parcours de l'enfant et formaliser la sortie. Quel que soit le motif de la sortie de l'enfant du service, l'accord de la famille est toujours recherché.

L'assistante de service social assure un lien téléphonique avec le jeune (et ses proches) durant les trois années qui suivent sa sortie pour tout renseignement et aide. Dans certaines situations complexes, les professionnels peuvent intervenir auprès d'un partenaire pour une sensibilisation, bien que le jeune ne fasse plus partie des effectifs du service.

5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Participation collective :

- Groupe d'expression des familles

En application de l'article 10 de la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 et de l'article L.311-6 du CASF, le SESSAD propose en termes d'expression et de participation des usagers et leurs responsables légaux (structure d'accompagnement d'enfant de moins de 11 ans), la forme d'un groupe d'expression réunissant des représentants de parents, l'Association et des professionnels. La direction organise deux à trois groupes d'expression par an. Cette instance permet de recueillir l'avis des participants et de faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement du service : organisation interne, vie quotidienne, activités, animation socioculturelle, services thérapeutiques, projets de travaux et d'équipements, budget alloué par les autorités de tarification, affectation des locaux collectifs, leur entretien et relocalisation prévue en cas de travaux ou de fermeture.

- Enquête de satisfaction

Une enquête annuelle est diffusée à l'ensemble des familles afin d'évaluer leur satisfaction et de prendre en compte leurs remarques, avis et suggestions. L'amélioration continue de la qualité des accompagnements est recherchée dans cette démarche.

- Réunions

Un temps de rencontre individualisé entre le jeune, ses proches et les professionnels est organisé tous les ans (« rencontre parents – professionnels »). Une réunion de rentrée se déroule annuellement et permet des échanges individuels en octobre. D'autres rencontres ont lieu selon la nécessité ou la demande. Des temps festifs sont proposés en fin d'année afin de favoriser les échanges et la pair-aidance.

Expression des personnes accueillies et de leur entourage :

L'équipe du SESSAD Apiday TSLA antenne Surdit  s'attache à entretenir des relations étroites et de confiance avec l'entourage des enfants/jeunes accueillis. Ce travail avec les familles nécessite la clarté sur les missions et les compétences de chacun. Le règlement de fonctionnement et le DIPEC²⁷ précisent les relations entretenues entre les familles et le service. Ces documents règlementaires engagent les deux parties dès l'admission.

L'APAJH Yvelines met également à disposition sur son site internet des informations plus généralistes sur les droits des personnes et leurs aidants.

En cas de désaccord entre la famille et le service, la famille est informée qu'elle peut avoir recours à une médiation interne à l'Association, mais aussi, si cela s'avère nécessaire, à la personne qualifiée du département dans le collège des personnes handicapées (arrêté ARS22, décret d'application du 14 novembre 2003 n°2003-1094 affiché à l'entrée du service) afin d'engager une médiation et une conciliation du litige. La liste des personnes qualifiées est indiquée un document remis lors de l'admission.

6. LA GARANTIE DES DROITS

Les jeunes ainsi que leurs parents ou représentants légaux sont systématiquement associés au PPA et ses actualisations. Une consultation médicale est organisée avant la révision du projet.

Un registre de recueils d'évènements indésirables est tenu, et un classeur « suggestions – plaintes et réclamations » est mis à disposition de tous les acteurs dans la salle d'attente du service.

Le règlement de fonctionnement est revu régulièrement en fonction de la réglementation en vigueur. Il est diffusé aux enfants, familles et professionnels du service. Il est également affiché dans le service et disponible sur le site Internet de l'Association.

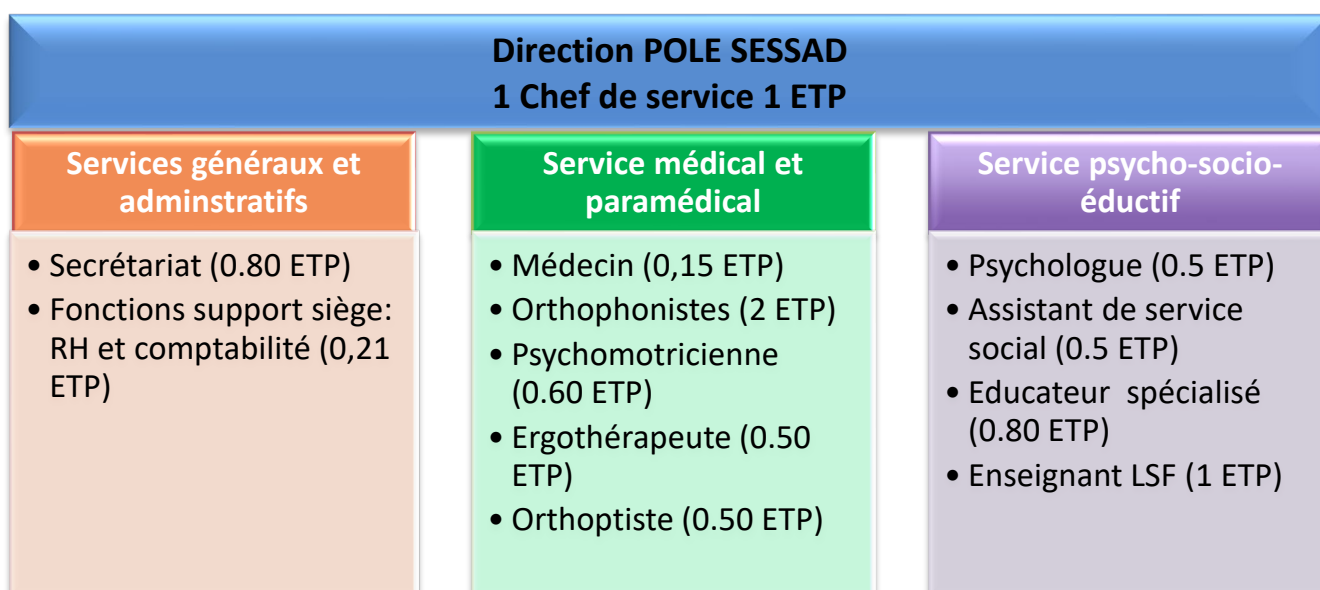
Les professionnels sont sensibilisés aux droits des personnes accompagnées par le biais de formations, participation aux conférences APAJH Yvelines (parentalité et handicap, secret partagé, etc.) et rappels réguliers des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM/HAS.

4^{ème} Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

1. LES RESSOURCES HUMAINES

1.1 Structure humaine et organisationnelle

1.1.1 Organigramme



1.1.2 Tableau fonctionnel des services

POSTE	MISSIONS
DIRECTION	
Directrice	La directrice du Pôle SESSAD (poste mutualisé sur les SESSAD) veille à l'efficacité du projet de service dans le respect de la commande publique et du projet associatif.
Chef de Service	La cheffe de service manage et coordonne le personnel qu'elle a sous sa responsabilité. Elle participe à la conception, à la mise en œuvre et au développement des actions éducatives, sociales, pédagogiques et thérapeutiques des personnes accueillies. Dans le cadre du projet de service, elle s'assure de la mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement. Elle rend compte régulièrement à la directrice et collabore sur les projets institutionnels et associatifs, en lien avec la démarche qualité, la gestion et la prévention des risques ainsi que l'animation du partenariat. Elle est force de proposition dans la vie et le développement du service.
ADMINISTRATIF	
Secrétaire	La secrétaire assiste la Direction et la CdS dans les tâches administratives, et gère l'accueil téléphonique et physique des enfants/jeunes, de leurs familles et des visiteurs. Effectue le lien entre les professionnels, la Direction, la CdS et les différents partenaires du service (siège, écoles, familles, taxis, MDPH, CPAM, etc.).
PARA-MEDICAL	
Orthophoniste	<p>L'orthophoniste accompagne l'enfant en respectant son appétence pour une communication optimale et adaptée.</p> <p>Elle va favoriser l'émergence des compétences linguistiques en organisant ses interventions autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'éducation précoce (0-3 ans) et l'accompagnement parental ✓ La stimulation auditivo-perceptive ✓ Le développement d'une langue orale et écrite, en compréhension et en expression : <ul style="list-style-type: none"> ○ Travail des fonctions cognitives nécessaires à l'émergence du langage (attention/concentration, mémoire, stratégies d'organisation, pensée logique...), ○ Parole (praxies, articulation, voix, souffle...), ○ Développement du stock lexical, ○ Travail de la morphosyntaxe, ○ Compréhension de l'explicite et de l'implicite. <p>L'orthophoniste établit une relation de travail avec l'enfant et sa famille fondée sur la confiance et le respect mutuel dans le plaisir d'échanger et d'apprendre.</p>
Psychomotricien(ne)	<p>Le psychomotricien peut réaliser un bilan psychomoteur pour déterminer les besoins de l'enfant afin d'élaborer un projet thérapeutique.</p> <p>Dans un cadre bienveillant favorisant le plaisir et la confiance en soi, le psychomotricien cherche à enrichir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'inhibition motrice ou au contraire l'instabilité motrice, ✓ L'initiative motrice, globale et spontanée de l'enfant ; son aisance corporelle, son développement psychomoteur, son image du corps, son schéma corporel (connaissance et intégration du corps) ✓ Le ressenti corporel en enrichissant les sphères sensorielles et en développant les représentations mentales ✓ L'orientation et l'organisation spatio-temporelle, l'équilibre, les coordinations dynamiques générales, la coordination : dissociation de mouvements, les praxies, ✓ Le tonus et la posture pour obtenir une régulation tonico-émotionnelle adaptée ✓ L'expressivité (corporelle et verbale) afin de soutenir la communication avec l'autre, l'émergence des émotions (reconnaissance, identification et gestion) et améliorer l'intégration sociale

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La motricité fine et le geste graphomoteur, la latéralité. <p>Le psychomotricien peut effectuer des accompagnements en groupe ou en individuel, en utilisant des médiations diversifiées et adaptées à chaque enfant. Le psychomotricien peut également mettre en place des séances en binôme avec les autres professionnels.»</p>
Ergothérapeute	<p>L'ergothérapeute vise l'autonomie de l'enfant, tant dans les gestes de la vie quotidienne, que dans leurs activités liées à leur scolarité. Pour cela, il a un rôle essentiel lorsque des enfants présentent des troubles praxiques associés à leur surdit�. Un accompagnement r�educatif est alors propos� et vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les fonctions praxiques et de motricit� fine de l'enfant, qui lui permettront de r�aliser ses activit�s. ✓ L'�tayage et le d�veloppement des fonctions cognitives (attention, planification, m�morisat�on, flexibilit� mentale...) au travers d'activit�s significatives pour l'enfant. ✓ Le travail en lien avec les enseignants sp�cialis�s pour l'adaptation de l'environnement de l'enfant et l'utilisation des outils scolaires, selon les besoins de l'enfant. ✓ L'accompagnement pour le d�veloppement et le soutien des activit�s graphiques. ✓ Les fonctions d'analyse et de traitement des informations visuo-spatiales. <p>L'accompagnement en ergoth�rapie se fait en lien avec tous les professionnels qui gravitent autour de l'enfant mais aussi avec son environnement familial afin d'avoir une vision globale de la situation de l'enfant pour r�pondre au mieux � ses besoins, en s'appuyant sur ses capacit�s.</p>
Orthoptiste	<p>L'orthoptiste fait le bilan de la fonction visuelle de l'enfant et propose un accompagnement r�educatif en cas de besoin afin que l'enfant ait le meilleur potentiel visuel possible. La r�education sera ax�e sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sur le plan sensoriel (= Capacit� � distinguer et discriminer une cible visuelle, � voir simple et net) ✓ Sur le plan optomoteur (= Capacit� � maintenir une fixation de qualit� et � orienter son regard) : Am�liorer la fixation et renforcer les mouvements oculaires, pr�requis indispensables � la mise en place des apprentissages scolaires. ✓ Sur le plan fonctionnel (= Capacit� de la perception dans la saisie et le traitement de l'information visuelle, organisation du geste, m�moire et attention visuelle) <p>Les s�ances peuvent se faire en individuel ou en groupe. Elles peuvent se faire entre plusieurs professionnels afin que l'enfant face du lien entre les diff�rentes r�educations.</p>
Psychologue	<p>Au cours des premi�res ann�es de la vie, se construisent, s'affermissent, et se complexifient les outils (dont la langue est la pierre angulaire) qui permettent de d�velopper une pens�e propre, la personnalit� et la socialisation. Aussi, le psychologue con�oit, �labore et met en �uvre des actions pr�ventives et/ou curatives, dans une d�marche qui consid�re la vie psychique des enfants sourds, afin de favoriser leur autonomie et la conscience de qui ils sont.</p> <p>Il est form� � :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Entendre en quoi chaque enfant est diff�rent dans son histoire et sa dynamique psychoaffective. ✓ Proposer un lieu de parole sp�cifique afin que, � travers une relation transf�rentielle (o� l'inconscient de chacun fait �cho � celui de l'autre), l'enfant parvienne � comprendre et �laborer, par lui-m�me, les difficult�s qu'il rencontre dans son histoire et sa vie d'enfant. Selon les demandes et/ou besoins, diverses modalit�s d'intervention peuvent �tre propos�es : accompagnement individuel, en groupe, familial, etc. ✓ Evaluer � l'aide d'outils d'observation et d'analyse sp�cifiques, les comp�tences et le d�veloppement affectif, intellectuel et instrumental de l'enfant. ✓ Une pratique d'observation de l'enfant dans son environnement permettant d'apporter des �l�ments de son d�veloppement et ainsi co-constituer avec l'�quipe pluridisciplinaire un projet adapt� aux besoins de l'enfant.

	<p>Le rendez-vous de préadmission dans un service de soins réactive inmanquablement pour chaque famille la période du diagnostic de l'enfant, ainsi que d'autres, même anciennes. C'est pourquoi son accompagnement psychologique doit débuter dès l'admission. En plus d'entretiens familiaux plus ou moins soutenus, des espaces groupaux dédiés aux parents sont assurés afin de mettre ou de remettre en perspective ce qui, chez eux, est porteur d'angoisse : diagnostic de surdit�, entr�e dans les apprentissages, difficult�s de communication dans la famille, avenir de l'enfant, etc.</p> <p>Le psychologue participe, en fonction des besoins, � des r�flexions d'�quipe, qu'elle soit de direction ou pluridisciplinaire, et constitue une aide � la pens�e associ�e aux d�cisions.</p> <p>Il a �tablir des modalit�s d'action et de pr�vention aupr�s des �quipes scolaires, et autres partenaires (centres de loisirs, foyers, cr�ches, garderies, etc.).</p>
EDUCATIF	
Educateur sp�cialis�	<p>L'�ducatrice sp�cialis�e du service propose diff�rents types d'accompagnements et d'interventions en fonction des besoins des enfants : s�ances individuelles, en bin�me ou en groupe, entretiens famille ou visites � domicile, travail aupr�s des partenaires, s�ance de sensibilisation sur la surdit�...</p> <p>Elle organise ses interventions autour des axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D�couverte et compr�hension de l'environnement. - Habilit�s sociales. - Autonomie. - Confiance en soi. - Projet d'orientation. - Int�gration et socialisation de l'enfant. - Enfant au sein de sa famille.
Enseignant LSF	<p>L'enseignant de la langue des signes fran�aise a la responsabilit� d'organiser et d'animer, en lien avec les projets personnalis�s d'accompagnements, des cours pour l'apprentissage de la LSF aux enfants/jeunes qui ont besoin de cette langue. Ces s�ances peuvent �tre individuelles ou collectives. Il peut �galement organiser des s�ances de sensibilisation � la LSF.</p> <p>En concertation et en accord avec les enseignants, il co-anime des groupes en classe, en s'appuyant par exemple sur la transmission des connaissances concernant les sciences de la vie, l'histoire ou la g�ographie, l'�ducation civique et l'initiation au th��tre.</p> <p>Avec les plus grands, il peut mener un travail d'analyse et de r�flexion sur le fonctionnement de la LSF, voire un travail d'analyse comparative fran�ais-LSF selon les comp�tences des �l�ves.</p> <p>L'enseignant de la LSF donne la possibilit� aux parents d'apprendre cette langue dans le cadre de « cours » organis�s � leur intention en individuel ou en groupe, dans les locaux du service. Pour les parents des plus jeunes enfants, une sensibilisation � la communication LSF, peut �tre organis�e au domicile des parents avec la participation de l'enfant et de ses fr�res et s�eurs.</p>
MEDICAL	
Le m�decin	<p>Le m�decin ORL dispose des �quipements et installations techniques n�cessaires � l'exploration des capacit�s auditives des enfants/jeunes. Ces derniers b�n�ficient tous d'un examen, en pr�sence des parents, deux fois par an.</p> <p>Pour les enfants scolaris�s aux �coles Maurice Genevoix et Poirier St Martin, un contr�le auriculaire est r�alis� avant chaque visite de l'audioproth�siste qui assure 3 vacances par an. Ce dernier, en lien avec le m�decin, est charg� de contr�ler l'�tat des proth�ses auditives et la qualit� de l'appareillage ; il conseille les parents, en lien avec l'audioproth�siste habituel de l'enfant.</p> <p>Le m�decin assure la surveillance des r�éducations et traitements prescrits.</p>

	Ce suivi médical permet une évaluation régulière et une coordination des soins avec l'équipe, les services médicaux extérieurs et le recueil des résultats des bilans génétiques et syndromiques.
SOCIAL	
Assistante de service social	<p>L'assistante de service social évalue la situation sociale de l'enfant et de sa famille et contribue à l'évaluation des besoins au travers d'entretiens physiques, téléphoniques et de visites à domicile. Elle participe à la prévention de certaines situations sociales (précarité, difficultés d'insertion, ...) en lien avec l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD et également les différents partenaires sociaux. Elle peut effectuer un travail de soutien à la parentalité principalement en lien avec la psychologue et l'éducatrice spécialisée si besoin.</p> <p>L'assistante de service social informe et aide les familles sur leurs droits concernant le handicap (AEEH²⁸, PCH²⁹, aménagement du logement, sécurité sociale...) afin de faciliter les démarches pour l'obtention d'aides concernant les moyens de compensation d'ordre humain, matériel ou financier.</p> <p>Elle participe à la procédure d'admission et effectue un bilan social de chaque situation nouvelle.</p> <p>Elle aide à l'orientation des enfants suivis par le service, en lien avec l'équipe, ce qui suppose une connaissance des établissements spécialisés pour enfants sourds avec handicap associé ou non ; elle est donc en lien avec les référents de scolarisation, participe aux EPSE³⁰ ainsi qu'aux ESS³¹ des enfants. Elle est responsable du suivi des enfants pendant les 3 années qui suivent la sortie du service.</p>

1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation

NOM DE LA REUNION	FREQUENCE	OBJECTIFS	PARTICIPANTS
Réunion de service	Hebdomadaire	Organisation, fonctionnement du service, coordination du suivi des projets personnalisés Participe à réguler le fonctionnement du service et contribue à une réflexion collective.	L'ensemble des professionnels. Animée par la chef de service.
Réunion institutionnelle	Toutes les 6 semaines	Réflexions centrées sur le projet global du service, de sa mise en œuvre, les adaptations et évolutions en perspective, la démarche qualité...	L'ensemble des professionnels. Animée par la direction.
Réunion de projet	Hebdomadaire	Définition, après restitution des bilans et évaluations des différents professionnels et le recueil des attentes des enfants/jeunes et de leur famille, des objectifs communs d'accompagnement pour l'année à venir.	Les professionnels accompagnant le jeune. Animée par la chef de service.
Réunion de coordination	Tous les mois	Suivi de la liste d'attente et réflexion autour de situations compliquées.	La chef de service, le médecin, l'assistante de service social, la psychologue et la directrice.

²⁸ AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

²⁹ PCH : Prestation de Compensation du Handicap

³⁰ EPSE : Equipe Pluridisciplinaire d'évaluation Spéciale Enfance de la MDPH

³¹ ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation

Réunion « concertation d'équipe »	1h par semaine	Temps de concertation et de coordination en fonction des besoins.	L'ensemble des professionnels, chef de service.
Analyse des Pratiques Professionnelles (APP)	5 par an	Temps de réflexion collective permettant la prise de recul des professionnels.	L'ensemble des professionnels du service hors direction et chef de service. + Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) pour les chefs de service de l'association APAJH Yvelines animée par un intervenant extérieur et APP pour les directions.
Réunion cadres Pôle SESSAD	Mensuelle	Harmonisation des pratiques, échanges d'expérience et retour par la directrice des perspectives et projets associatifs, favorisant une dynamique de Pôle.	Les cadres de direction du Pôle SESSAD Animée par la directrice.
Droit d'expression des salariés (Loi Auroux)	6 heures par an	Temps d'échanges entre professionnels sans les cadres hiérarchiques sur les conditions et l'organisation du travail.	Tous les professionnels hors cadres.

Toutes ces réunions font l'objet d'un calendrier annuel diffusé à chaque professionnel.

1.2 Gestion des ressources humaines

1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

1.2.1.1 Politique associative

La politique de ressources humaines s'appuie sur les valeurs de l'Association et s'articule autour de quatre axes prioritaires : l'intégration des nouveaux salariés, la formation professionnelle, la qualité de vie au travail ainsi que la santé et la sécurité au travail.

- L'intégration des nouveaux salariés : trois ou quatre sessions des nouveaux embauchés sont organisées annuellement afin de permettre à ceux-ci d'en apprendre plus sur les valeurs, les enjeux et les projets de l'Association, d'être informés des différents financeurs et métiers présents. Cette journée de rencontre animée par la Directrice des ressources humaines est un moment d'échange et de partage des pratiques professionnelles qui permet aux salariés de mieux connaître l'Association et ses valeurs.

- La formation professionnelle : l'Association s'engage notamment à travers un plan de formation ambitieux, à accompagner les salariés dans le développement de leurs compétences. L'Association poursuit ainsi deux objectifs : mieux répondre à l'évolution des besoins des publics accueillis et maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle des salariés.

- La qualité de vie au travail : maintenir les conditions et un environnement de travail respectueux des salariés est propice à délivrer un travail de qualité auprès des personnes accompagnées et contribue à garantir la bien-être. Cette interdépendance guide l'action des ressources humaines dans ce domaine.

- La santé et la sécurité au travail : garantir la santé et la sécurité au travail des salariés est un des objectifs prioritaires. Il s'inscrit dans une démarche de prévention des risques physiques et psychosociaux. L'Association agit dans ce domaine au quotidien et à tous les échelons hiérarchiques.

1.2.1.2 Politique au sein de l'antenne Surdit  du SESSAD APIDAY TSLA

Le recrutement du personnel est r alis  par les cadres de direction. Pour le personnel sous statut cadre, les entretiens d'embauche se font, de mani re concert e, par le Si ge de l'Association et la direction du p le SESSAD.

L'embauche du personnel est conditionn e par un niveau de qualification conforme aux classifications de la convention collective applicable, la CCNT³² 1966. Les contrats de travail sont contr ol s et valid s par la direction des ressources humaines de l'Association.

Conform ment   la l gislation du travail, le service dispose d'un r glement int rieur d'entreprise port    la connaissance du personnel par remise en mains propres   l'embauche et par voie d'affichage.

Le nouveau salari    son arriv e re oit un classeur compos  des diff rents documents r glementaires et de fonctionnement du service afin de favoriser son int gration. Une visite m dicale d'embauche est organis e dans la semaine suivant son arriv e. Des points de rencontre r guli rs sont mis en place avec la chef de service.

Deux rendez-vous avec la direction sont organis s : l'un   mi-parcours et l'autre   la fin de la p riode d'essai.

Des entretiens annuels d' valuation sont organis s avec chaque professionnel et sont l'occasion d' changer sur le travail r alis  durant l'ann e en s'appuyant notamment, sur la fiche de poste et les  carts  ventuels avec cette derni re ainsi qu'avec les objectifs fix s d'un commun accord l'ann e pr c dente. Les missions, projets et objectifs sont discut s pour analyser les points forts et ceux   am liorer.

Des entretiens professionnels sont  galement mis en place tous les deux ans pour accompagner le salari  dans la r flexion sur son parcours professionnel et ses perspectives d' volution. Des bilans sont instaur s tous les six ans afin d' tablir un  tat des lieux r capitulatif des actions de formation et de progression dont le professionnel a b n fici  durant ces ann es.

Le logiciel associatif Octime permet de g rer le temps de travail des salari s.

1.2.2 Gestion des comp tences

La formation professionnelle est un des leviers pour accompagner le salari    d velopper ses comp tences, avec l'objectif de r pondre au mieux   l' volution des besoins des publics accueillis et de maintenir l'employabilit  tout au long de la vie professionnelle. Le plan de formation annuel met tous les ans en  vidence des axes de formation prioritaires. Il permet aux professionnels d'aborder plus sereinement les  volutions en tenant compte des souhaits et attentes des personnes en situation de handicap corr l s aux besoins des professionnels.

L'Association d veloppe une Gestion des Emplois et Parcours Professionnels pro-active, permettant aux salari s de s' panouir professionnellement au sein de l' tablissement ou service dans lequel il op re, mais  galement de mani re transversale par le biais de mobilit  interne.

³² Convention Collective Nationale de Travail

1.2.3 Dialogue social

Les délégués syndicaux d'entreprise sont rencontrés par la Direction générale et des ressources humaines, notamment pour la Négociation Annuelle Obligatoire. Les réunions du CSE (Comité Social et Economique) ont lieu tous les mois.

Des rencontres mensuelles sont organisées entre les Représentants de proximité du CSE désignés au sein du Pôle SESSAD et la direction. Les questions relatives aux conditions de travail sont abordées. Les réponses apportées par la direction sont transmises à tous les professionnels du Pôle SESSAD après concertation avec la DRH.

Les réunions de droits d'expression des salariés sont mises en place à raison de 6h par an. Les questions/réflexions abordées durant cette réunion sont soumises à la direction qui y répond dans un délai de 15 jours.

2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE

2.1 Politique d'amélioration continue de l'Association

La démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux personnes et la gestion des risques au sein des établissements et services gérés, est prise en compte par l'APAJH Yvelines de manière de plus en plus professionnalisée et spécifique.

A la suite de la crise sanitaire de la COVID-19, l'Association a fait le choix de mettre en place une Direction Qualité et Prévention au sein du Siège. Ce choix se confirme également par le décret réformant l'évaluation des établissements et services médico-sociaux. En effet, l'uniformisation des 157 critères sur le plan national, demande une politique d'amélioration continue de la qualité et une prévention des risques accrues et faisant l'objet d'une conduite associative avec un soutien et un suivi par la Direction qualité et Prévention.

2.2 Politique d'amélioration continue du service

Différentes instances sont mises en place afin de favoriser les échanges et la réflexion sur les pratiques professionnelles, l'adéquation des accompagnements aux besoins et attentes des jeunes et de leur famille, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité : Réunions institutionnelles, de service, de direction Pôle SESSAD et instance associative de réflexion sur la bientraitance, etc.

De plus, cette démarche d'amélioration continue de la qualité s'appuie sur différents outils :

- Référentiel d'Evaluation de la Qualité de la HAS.
- Fiches CPOM³³.
- RBPP³⁴.
- Formations transverses à l'association, colloques, plan de formation annuel, séminaires associatifs de cadres...
- Journées banalisées Pôle SESSAD inter professions.
- Veille règlementaire et documentaire.

³³ CPOM : Contrat Pluri annuel d'Objectifs et de Moyens

³⁴ Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles

2.3 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques, tant pour les enfants/jeunes accueillis que pour les professionnels, est une préoccupation constante au sein du service.

Par la mise en place du DUERP³⁵ et sa réactualisation annuelle, la formation « Qualité de Vie au Travail » transverse au pôle SESSAD permettant de prévenir les risques psycho-sociaux, le règlement intérieur d'entreprise et le règlement de fonctionnement, les formations des professionnels aux gestes de premiers secours, à la sécurité incendie et à l'évacuation des locaux, la direction tend à prévenir et sensibiliser les personnes sur la gestion des risques, la sécurité et le bien-être de tous les acteurs. Un registre de sécurité situé au secrétariat est disponible et permet le suivi et la maintenance des installations.

La gestion de la sécurité des entrées dans le service est assurée par un interphone avec caméra ainsi qu'un digicode pour les professionnels.

2.4 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence

L'ensemble du personnel du SESSAD, régulièrement sensibilisé et informé, s'engage à mettre en œuvre les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (éditées par l'ANESM et la HAS) relatives à la promotion de la bientraitance envers les usagers et à la prévention et la lutte contre la maltraitance.

L'équipe est engagée à traiter avec respect les usagers et à agir avec discernement et compétence.

Toute suspicion de maltraitance de la part d'un membre du personnel, touchant l'intégrité physique ou morale des enfants/jeunes accueillis au SESSAD, doit être signalée à la direction qui prendra toutes les mesures utiles pour protéger la personne concernée et informer les autorités compétentes.

Une procédure associative du traitement des signalements d'événements indésirables, connue par tous les professionnels, est mise en œuvre au sein de la structure.

Une procédure relative aux modalités d'exercice du lanceur d'alerte a été mise en place par l'association en mars 2023. Tout professionnel est informé qu'il peut alerter de la connaissance d'une situation de maltraitance sans risque de préjudice professionnel.

2.5 La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de l'Association.

Le secteur de l'autonomie représente autour de 5% de l'emploi en France. Il est présent dans le quotidien de nombreux citoyens et concerne toutes les générations. Il apporte des services, consomme des biens et aliments, produit des déchets, mobilise des transports, construit, chauffe et refroidit des locaux. Il joue donc comme d'autres secteurs, un rôle dans la dégradation du climat et de la biodiversité. Ainsi, s'il ne réagit pas rapidement, le secteur de l'autonomie pourrait paradoxalement contribuer à la dégradation de la santé de la population qu'il a pourtant pour mission d'accompagner.

L'APAJH Yvelines nourrit l'ambition de devenir un levier d'actions et de transformation sociale face aux défis de notre temps : produire durablement, consommer autrement, mieux manger, être bien logés, bien vieillir, favoriser l'insertion et l'inclusion sociales, etc... Autant de finalités relevant de l'intérêt général, faisant écho aux valeurs qui nous animent en tant qu'acteur participant à la santé des personnes accompagnées.

L'année 2024 a permis à tous les cadres de réfléchir à cette démarche RSE et à établir des objectifs d'amélioration et des indicateurs à la fois ambitieux, atteignables et faisant des personnes accompagnées, des citoyens de la Planète à part entière.

³⁵ DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

2.6 La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale du service

Le SESSAD APIDAY TSLA, antenne Surdit , a d termin  des objectifs de participation   la d marche RSE associative :

- Terminer l'installation d'ampoules LED pour une consommation moindre d' nergie et mettre en place des d tecteurs de mouvement dans les couloirs.
- R gler les radiateurs afin de respecter une temp rature de 19 C.
- Imprimer les documents seulement si n cessaire.
- Poursuivre le tri s lectif.
- Favoriser les partenariats avec des entreprises partageant les m mes pr occupations environnementales et en coh rence avec les valeurs de l'APAJH Yvelines.
- R aliser des quizz de sensibilisation aupr s des professionnels.
- Organiser des ateliers aupr s des enfants et adolescents autour de th matiques tels que groupe cuisine z ro d chet, cuisine v g tarienne, atelier cr a-r cup...
- Favoriser les mutualisations de mat riel p dagogique, bilans et tests.
- Diminuer la consommation de papier essuie main.
- Rappeler l'extinction des lumi res dans pi ce vide et ne pas laisser l'eau couler (rappels et affichages).

3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES

En mars 2018, le SESSAD APIDAY TSLA (antenne TSLA et antenne Surdit ) s' st install    Voisins le Bretonneux, dans un espace de pr s de 1 000 m², avec le SIAM antenne Sud. Ce rapprochement architectural permet une mutualisation de moyens mat riels (espaces de r union, salle de restauration, salles d'activit s – salle b b , cuisine th rapeutique entre autres - et mat riels r educatifs) et favorise  galement les liens et  changes interprofessionnels.

Les professionnels de l'antenne TSLA et l'antenne Surdit  partagent des espaces de travail communs par corps de m tier (orthophonistes, psychomotriciens, m decins ORL et g n raliste, secr taires, etc.). les Chefs de service disposent de bureaux distincts.

Depuis septembre 2024,   la suite de l'autorisation d'ouverture par l'ARS d'un nouveau SESSAD TSA Sud, celui-ci a rejoint les  quipes du plateau de Voisins, augmentant de fait les possibilit s de mutualisations des locaux et des comp tences.

En parall le, depuis ao t 2011, l'antenne Surdit  dispose de locaux fonctionnels install s au c ur du groupe scolaire Maurice Genevoix et Poirier Saint-Martin   Montigny-le-Bretonneux. Les r educations, l'apprentissage de la LSF, le travail  ducatif et les entretiens avec le psychologue se d roulent majoritairement sur ce lieu en raison de l'implantation de 2 classes ULIS³⁶ (maternelle et primaire) avec un enseignant sp cialis  de l'Education Nationale pratiquant la LSF sur chaque classe.

4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Selon la loi 2002-2, un dossier unique de l'utilisateur est mis en place au sein du service. Les donn es recueillies sont confidentielles.

A partir de mai 2023, le Dossier Unique Informatis  a  t  mis en place dans les structures de l'association.

³⁶ ULIS : Unit  Localis e pour l'Inclusion Scolaire

Le service a numérisé les dossiers des enfants/jeunes accueillis et les a intégrés dans le logiciel. Des droits d'accès spécifiques à chaque corps de métier déterminent le partage ou non des informations. Les familles peuvent consulter le dossier de leur enfant accompagnée d'un professionnel et sur demande écrite, avec prise de rendez-vous.

Tous les professionnels sont soumis contractuellement à la confidentialité. Sur accord écrit des parents, les PPA peuvent être communiqués à des partenaires (ESMS, sanitaires, Centres de rééducation, etc...) dans le cadre de séjour de répit ou de réorientation, ceci afin de poursuivre l'accompagnement du jeune dans les meilleures conditions.

.

5^{ème} Partie :

PERSPECTIVES À 5 ANS

L'évolution du secteur, les remontées des professionnels de terrain, les demandes des familles et les progrès de la médecine, nous invitent à une réflexion autour de nos pratiques et de l'accompagnement que nous proposons. La rédaction de ce projet a permis une réflexion des professionnels sur l'évolution de notre accompagnement.

Nous constatons que les enfants accompagnés par le service ont réellement besoin de l'ensemble du plateau technique de professionnels qui compose l'équipe, du fait de leur surdité et pour un certain nombre, de leurs troubles associés. Ces troubles associés sont de l'ordre de la déficience ou des troubles du comportement, ce qui complexifie leur orientation qui pourrait être majoritairement, un établissement de type IME. Pour ces enfants, les partenariats sont difficiles à mettre en place du fait de la sectorisation des ESMS. Une vigilance est en place pour accompagner ces familles, qui prises dans leur propre problématique, ne sont pas disponibles physiquement et psychiquement. De plus, certaines familles n'ont pas toujours les mêmes représentations des besoins de leur enfant que ceux perçus par l'équipe pluridisciplinaire ou relevés par l'Education Nationale.

Un autre constat est la pénurie de structures permettant la scolarité des enfants sourds dans les Yvelines qu'ils aient un mode de communication oral ou en LSF.

A la fin de leur scolarité à l'école primaire, les jeunes sourds « oralistes » ont la possibilité d'aller dans un collège des Yvelines à Noisy le Roi (ULIS TFA³⁷), mais ces jeunes ont de moins en moins le niveau scolaire requis pour entrer au collège. Nouvellement dans ce collège, une scolarité en SEGPA³⁸ peut être proposée aux enfants sourds.

Parallèlement, les jeunes sourds « signant » dans la LSF pourraient bénéficier du dispositif PEJS³⁹ de Massy, mais ils n'ont pas le niveau scolaire attendu. Ils sont contraints de fréquenter des établissements spécialisés, hors du département des Yvelines (IJS à Bourg la Reine, l'INJS à Paris, Institut Baguer à Asnières sur Seine) avec des temps de transport importants ou bien choisir un accueil en internat. Ce manque de solution pour les jeunes adolescents sur le département des Yvelines explique que le SESSAD ne peut plus suivre les enfants de plus de 11 ans.

Cette problématique soulevée auprès de l'Education Nationale n'a à ce jour, pas trouvé de solution. La politique de scolarisation pour les jeunes sourds est encore difficile à mettre en œuvre dans le département.

Pour les 5 années à venir, il est primordial que nous soyons plus visibles par notre environnement. En effet, nous constatons une diminution du nombre de notifications vers le SESSAD et en parallèle, des enfants qui sont admis à un âge plus avancé qu'auparavant. Il est donc nécessaire de développer plus de liens avec les différents partenaires qui dépistent la surdité afin que les enfants sourds soient orientés le plus tôt possible vers des services d'accompagnement. Notre service fait partie de ceux-ci et l'objectif serait de limiter le temps d'absence de prise en charge et d'accompagner ces enfants et familles au regard des besoins repérés le plus précocement possible.

Nous souhaitons également poursuivre le travail d'accompagnement à la parentalité auprès des familles afin de les soutenir quant à l'avenir de leur enfant. Pour un accompagnement au plus près des besoins des enfants, une étroite

³⁷ TFA : Troubles des Fonctions Auditives

³⁸ SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

³⁹ PEJS : Pôle d'Enseignement des Jeunes Sourds

collaboration avec les familles est primordiale. Les parents sont les « experts » de leur enfant et nous permettent de mieux les accompagner. Pour autant, depuis quelques années, nous identifions que les familles semblent moins investies et moins disponibles.

L'ensemble de l'équipe de l'antenne surdit  a le souci de l'am lioration globale de la qualit  des services que l'on se doit de proposer aux enfants/jeunes sourds et   leur entourage. La coordination, la compl mentarit  et la coh rence des interventions de tous les partenaires sont des obligations qui nous engagent les uns et les autres.

Être en projection et adaptation constitue un  tat d'esprit des professionnels du m dico-social en r ponse aux besoins des personnes porteuses de handicap et leur entourage.

Lexique

ANESM : Agence Nationale de l'Évaluation de la qualité des Établissements et Services sociaux et Médico-sociaux

ANAP : Agence Nationale de la Performance Sanitaire et Médico-social

APAJH :

APIDAY : Association Pour l'Intégration des Déficients Auditifs dans les Yvelines

ARS : Agence Régionales de Santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

CAMPS : Centres d'Action Médico-Sociale Précoce

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CCN : Convention Collective Nationale de Travail

CMPP : Centres Médico-Psycho-Pédagogiques

DIPEC : Document Individuel de Prise En Charge

EPSE : Équipe Pluridisciplinaire d'évaluation Spéciale Enfance de la MDPH

ESS : Équipe de Suivi de Scolarisation

ESMS : Établissement Social et Médico-Social

ETP : Équivalent Temps Plein

HAS : Haute Autorité de Santé

IJS : Institut des Jeunes Sourds

INJS : Institut National des Jeunes Sourds

LSF : Langue des Signes Française

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PMI : protection Maternelle et infantile

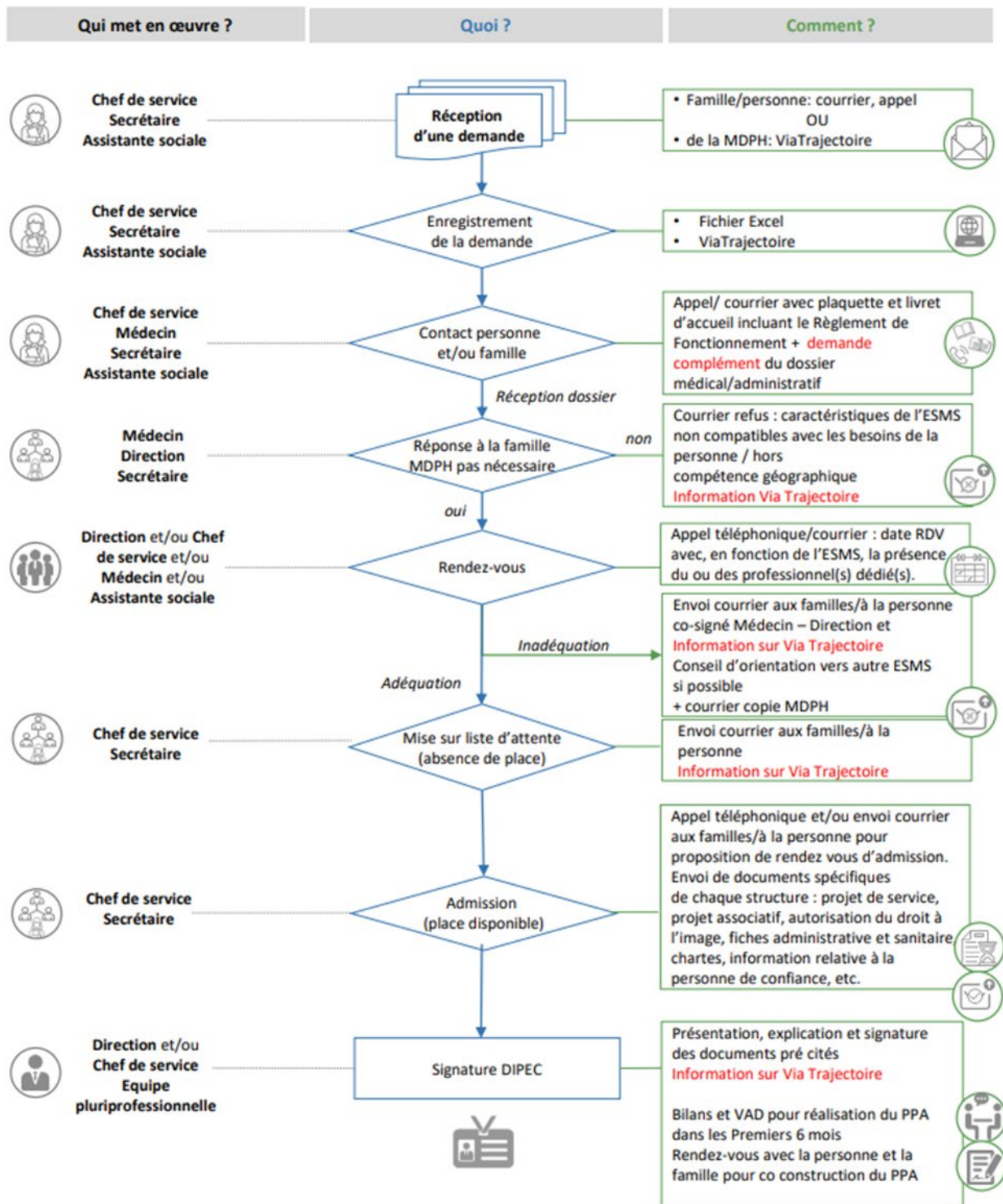
SESSAD : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile

TSLA : Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Annexe 1 :

LOGIGRAMME D'ADMISSION



ADMIS

Annexe 2 :

LOGIGRAMME DE SORTIE

